



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 257 du 14 décembre 2023

SOMMAIRE

DDPP – Direction Départementale de la Protection des Populations

Arrêté préfectoral n°2023-DDPP-591, en date du 14 décembre 2023, de fermeture concernant la zone 44.12 : La Cormorane (moules) ainsi que la carte correspondante.

DDTM - Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Arrêté préfectoral n° ddtm-2023-12-11-2 du 14 décembre 2023, portant sur l'interdiction de naviguer en aval de l'écluse de Saint-Félix et dans le souterrain à partir du 11 décembre 2023.

Arrêté préfectoral n° ddtm-2023-12-13 du 14 décembre 2023, portant sur l'interdiction de navigation entre l'écluse de Vertou et le barrage de Pont Rousseau, à partir du 15 décembre 2023.

DIRO – Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest

Arrêté préfectoral, en date du 8 décembre 2023, portant réglementation des opérations de restriction de circulation sur la Voie Réservée de l'A83 sens Bordeaux vers Nantes.

DSDEN – Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale

Arrêté n° SDJES-TCA/2023-44-19, en date du 1^{er} décembre 2023, portant reconnaissance du tronc commun d'agrément.

Arrêté n° SDJES-EPJE/2023-44-20, en date du 1^{er} décembre 2023, portant renouvellement de l'agrément jeunesse éducation populaire.

Arrêté n° SDJES/EPJE/2023-44-21, en date du 1^{er} décembre 2023, portant attribution de l'agrément jeunesse éducation populaire.

PREFECTURE 44

CAB – CABINET

Arrêté n° 2023-BCRE-20 en date du 13 décembre 2023 portant attribution de la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement au chien cynophile OSIRIS

Arrêté n° 2023-BCRE-21 en date du 13 décembre 2023 portant attribution de la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement au chien cynophile NYSKO

Arrêté n° 2023-BCRE-22 en date du 13 décembre 2023 portant attribution de la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement au chien cynophile PADME

Arrêté n° 2023-BCRE-23 en date du 13 décembre 2023 portant attribution de la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement au chien cynophile PULAAR

Arrêté n° 2023-BCRE-24 en date du 13 décembre 2023 portant attribution de la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement au chien cynophile SAIKO

Arrêté préfectoral fixant les listes du dispositif de délestage des consommateurs de gaz naturel consommant plus de 5Gwh/an en date du 13 décembre 2023.

DCL – Direction de la citoyenneté et de la légalité

Arrêté préfectoral, en date du 12 décembre 2023, établissant les commissions de contrôle des listes électorales pour le département de la Loire-Atlantique et son annexe.

DCPPAT – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2023 portant désignation de Mme Valérie AZIANI, directrice du secrétariat général commun départemental de la Loire-Atlantique par intérim.

PREF INTERCO

Arrêté interpréfectoral n° 35-2023-12-08-00003 du 8 décembre 2023 portant rectification de l'arrêté interpréfectoral n° 35-2023-11-06-00003 du 6 novembre 2023 portant constitution de la Communauté d'agglomération "REDON Agglomération".



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DDPP de Loire-Atlantique
☎ 02 40 08 86 55

Affaire suivie par Alexandra BOULLAIS
alexandra.boullais@loire-atlantique.gouv.fr

Affaire suivie par Cathy DAUPHIN
cathy.dauphin@loire-atlantique.gouv.fr

Arrêté préfectoral n° 2023-DDPP-591

LE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le règlement (CE) n° 178/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires notamment son article 19 ;

VU le règlement (CE) n° 852/2004 du 29 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'hygiène des denrées alimentaires ;

VU le règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale ;

VU le règlement 854/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ;

VU le règlement n° 1069/2009 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine abrogeant le règlement (CE) n° 1774/2002 du parlement européen et du conseil du 3 octobre 2002 ;

VU le règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques ;

VU le code pénal ;

Direction départementale de la protection des populations
10 boulevard Gaston Doumergue
B.P 76315 – 44263 NANTES cedex 2
Tél : 02 40 08 80 29
Mél : ddpp-sv-ssa@loire-atlantique.gouv.fr

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.232-1 ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de la consommation ;

VU le décret n° 83-228 du 22 mars 1983 modifié fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines ;

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 84-428 du 5 juin 1984, relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) ;

VU le décret n° 90-618 du 11 juillet 1990 relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir ;

VU le décret n° 2001-426 du 11 mai 2001 réglementant l'exercice de la pêche maritime à pied à titre professionnel ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté interministériel du 06 novembre 2013 relatif au classement, à la surveillance et à la gestion sanitaire des zones de production et des zones de reparcage de coquillages vivants ;

VU l'arrêté interministériel du 06 novembre 2013 fixant les conditions sanitaires de transfert et de traçabilité des coquillages vivants ;

VU l'arrêté du préfet de région Pays de la Loire n° 25/2017 du 2 juin 2017, réglementant l'exercice de la pêche des coquillages, échinodermes et vers marins sur le littoral de la région Pays de Loire ;

VU l'arrêté préfectoral de la Loire-Atlantique du 19 juillet 2023 portant classement de salubrité des zones de production de coquillages vivants sur le littoral du département de la Loire-Atlantique ;

-VU le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

VU l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Monsieur Guillaume CHENUT, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, en qualité de directeur départemental de la protection des populations de la Loire-Atlantique ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2023 portant délégation de signature à M. Guillaume CHENUT, directeur de la protection des populations de la Loire- atlantique ;

VU l'avis du Directeur départemental des territoires et de la mer du 14 décembre 2023;

VU l'avis du Directeur territorial de l'ARS du 14 décembre 2023;

Considérant que les résultats des analyses effectuées par Inovalys sur les moules prélevées le 13 décembre 2023 – bulletin IFREMER n°141223- du 14 décembre 2023 - montrent une contamination bactérienne dépassant la valeur seuil de 4600 E.coli pour 100g de chair pour la zone, sur les moules la zone 44.12 (Cormorane) classée B, susceptibles de ce fait d'entraîner un risque pour la santé humaine en cas d'ingestion ;

SUR proposition du directeur départemental de la protection des populations de Loire-Atlantique :

ARRÊTE

Article 1-

Restriction d'activités

Sont provisoirement interdits la pêche maritime professionnelle et le ramassage en vue de la mise à la consommation humaine directe, ainsi que l'expédition et la commercialisation des moules en provenance de la zone 44.12 (Cormorane) à compter du 13 décembre 2023.

Toutefois, ces coquillages peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine s'ils ont été préalablement traités thermiquement dans un établissement agréé à cet effet (contamination < 46 000 E. coli).

La pêche à pied de loisir est également provisoirement interdite.

Mesures de retrait

Les moules récoltées/ pêchées dans la zone 44.12 (Cormorane) depuis le 13 décembre 2023, date ayant révélé leur contamination, sont considérés comme impropres à la consommation humaine. Tout professionnel qui a depuis cette date commercialisé cette espèce de coquillage, doit engager immédiatement sous sa responsabilité leur retrait du marché et en informer la DDPP.

Utilisation de l'eau de mer

L'eau de mer pompée dans la zone est considérée comme contaminée depuis le 13 décembre 2023. Les professionnels concernés doivent adapter et vérifier que les moyens qu'ils utilisent sont bien de nature à garantir l'utilisation d'une eau de mer propre en fonction de leur lieu de pompage. Ils peuvent également garantir un approvisionnement en eau de mer non contaminée (exemples : pompée dans la zone avant la phase de contamination – utilisée en circuit fermé – issue de forage déclaré – etc.

Article 2- Le travail sur les concessions de cultures marines reste autorisé. Le transport et le transfert des coquillages concernés, provenant des zones mentionnées au présent arrêté, sont suspendus pendant la durée de l'interdiction. Ne sont pas concernés par cette suspension, le transport et le transfert de « naissain », le naissain ne pouvant, par nature, être destiné à la consommation humaine.

Article 3- Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique, le directeur de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, le directeur départemental de la protection des populations de la Loire-Atlantique, la gendarmerie, les Maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

A Nantes, le 14 décembre 2023

Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental de la
protection des populations

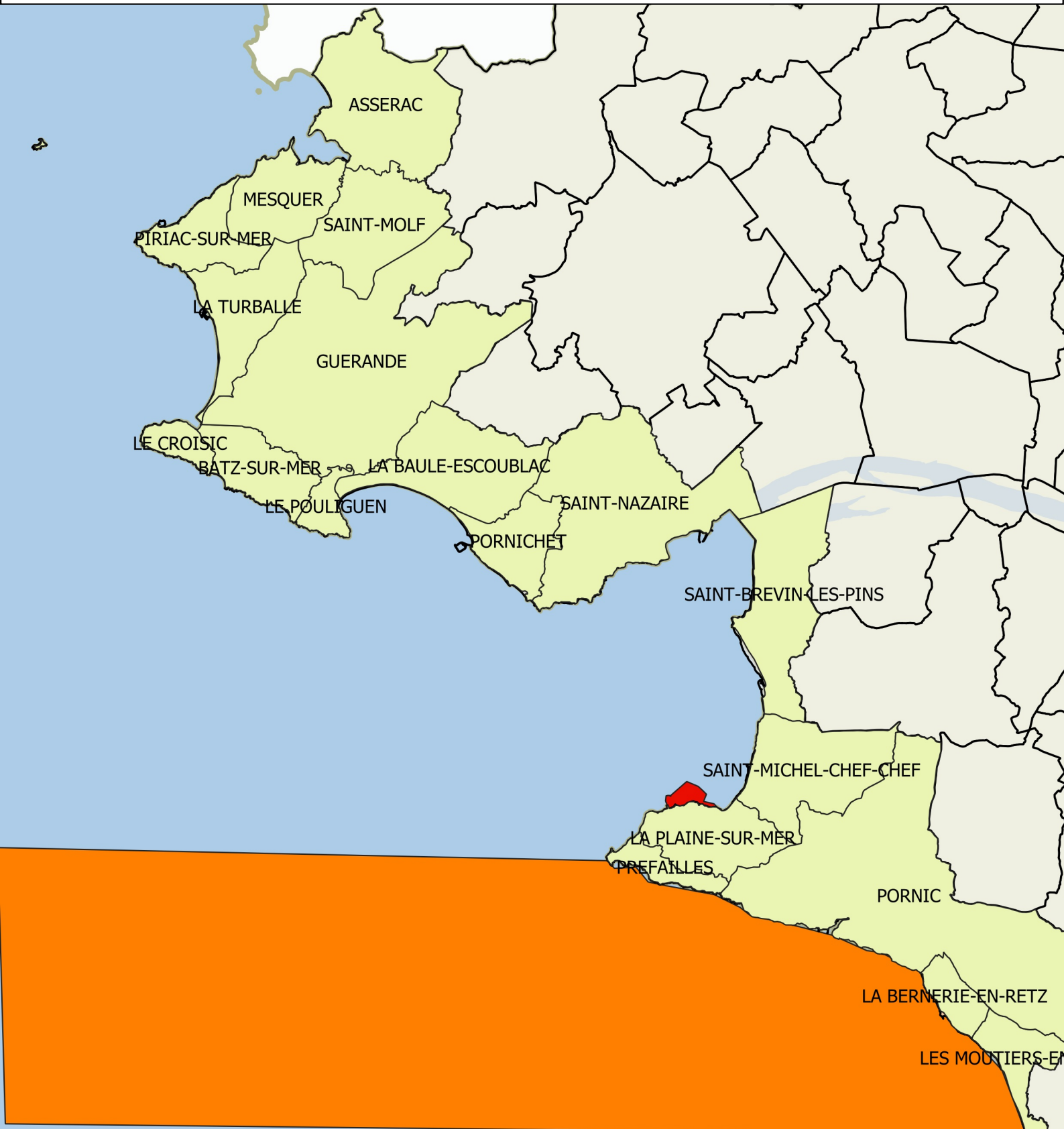


Guillaume CHENUT

Destinataires :

- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation : , Direction générale de l'alimentation
- Préfecture de la Loire-Atlantique (secrétaire général ; directeur de cabinet)
- Direction départementale des territoires et de la mer de la Loire- Atlantique (délégation à la mer et au littoral)
- Sous-préfecture de Saint-Nazaire
- Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée (délégation à la mer et au littoral)
- Direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan (délégation à la mer et au littoral)
- Direction départementale de la protection des populations de la Loire-Atlantique
- Agence Régionale de santé des Pays de la Loire
- Compagnie de gendarmerie maritime de Lorient
- Groupement départemental de gendarmerie de Loire-Atlantique
- Direction interrégionale des douanes (Nantes)
- Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER Nantes et Lorient)
- Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire
- Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Loire-Atlantique Sud
- Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de La Turballe
- Comité régional de la conchyliculture Bretagne sud
- Comité régional de la conchyliculture Pays de Loire
- Ensemble des mairies du littoral de la Loire-Atlantique

Situation de la pêche professionnelle et de loisir des coquillages en Loire-Atlantique au 14 décembre 2023



fermeture de la pêche professionnelle et de loisir pour les moules



fermeture de la pêche professionnelle et de loisir pour les pétoncles



**Arrêté préfectoral n° ddtm-2023-12-11-2 portant sur l'interdiction de navigation
en aval de l'écluse Saint-Félix et dans le souterrain
à partir du 11 décembre 2023**

LE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code des Transports ;

VU le décret n° 2013-253 du 25 mars 2013 relatif aux dispositions de la quatrième partie réglementaire du code des transports ;

VU l'arrêté du 28 juin 2013 portant sur le règlement général de police pour les voies de navigation intérieure ;

VU le règlement particulier de l'Erdre en date du 26 novembre 2014 pris pour l'exécution du règlement général de police de la navigation intérieure ;

VU l'arrêté du 30 janvier 2023 de Monsieur le préfet de la région Pays de la Loire, préfet de Loire-Atlantique portant délégation de signature à Monsieur Mathieu BATARD, directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique ;

VU l'arrêté du 15 février 2023 de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique portant subdélégation de signature à ses collaborateurs ;

VU l'avis de Monsieur le président du conseil départemental de Loire-Atlantique en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant : le danger de naviguer pendant l'évacuation des eaux (période de crue)

ARRÊTE

Article 1^{er} – Conformément à l'article 11 de l'arrêté du règlement particulier de police (RPP) de l'Erdre du 26 novembre 2014, la navigation est strictement interdite en aval de l'écluse Saint-Félix et dans le souterrain et ce jusqu'à nouvel avis.

Article 2 – Pendant la période d'interdiction les usagers seront avertis par avis et signalisation spécifique de danger conformément à l'article 11 du RPP Erdre.

Article 3 – Mme La maire de Nantes, le commandant du groupement de gendarmerie de Loire-Atlantique, le directeur des polices urbaines de Nantes, le directeur des services d'incendie et de secours de Loire-Atlantique, le Président du conseil départemental de la Loire-Atlantique, le directeur départemental des territoires et de la mer de Loire-Atlantique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

Nantes, le jeudi 14 décembre 2023
Pour le directeur départemental des
Territoires et de la Mer

Catherine KEREVER

Adjointe au chef de l'unité
Sécurité des Transports



Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette BP 24111, 44041 Nantes Cedex 1. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

**Arrêté préfectoral n° ddtm-2023-12-13 portant sur l'interdiction de navigation
entre l'écluse de Vertou et le barrage de Pont Rousseau
à partir du 13 décembre 2023**

LE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code des Transports ;

VU le décret n° 2013-253 du 25 mars 2013 relatif aux dispositions de la quatrième partie réglementaire du code des transports ;

VU l'arrêté du 28 juin 2013 portant sur le règlement général de police pour les voies de navigation intérieure ;

VU le règlement particulier de la Sèvre navigable en date du 26 novembre 2014 pris pour l'exécution du règlement général de police de la navigation intérieure ;

VU l'arrêté du 30 janvier 2023 de Monsieur le préfet de la région Pays de la Loire, préfet de Loire-Atlantique portant délégation de signature à Monsieur Mathieu BATARD, directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique ;

VU l'arrêté du 15 février 2023 de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique portant subdélégation de signature à ses collaborateurs ;

VU l'avis de Monsieur le président du conseil départemental de Loire-Atlantique en date du 13 décembre 2023 ;

Considérant : le danger de naviguer pendant l'évacuation des eaux (période de crue)

ARRÊTE

Article 1^{er} – Conformément à l'article 11 de l'arrêté du règlement particulier de police (RPP) de la Sèvre navigable du 26 novembre 2014, la navigation est strictement interdite entre l'écluse de Vertou et le barrage de Pont Rousseau et ceux jusqu'à nouvel avis.

Article 2 – Pendant la période d'interdiction les usagers seront avertis par avis et signalisation spécifique de danger conformément à l'article 11 du RPP Sèvre navigable.

Article 3 – Les maires de Nantes et de Vertou, le commandant du groupement de gendarmerie de Loire-Atlantique, le directeur des polices urbaines de Nantes, le directeur des services d'incendie et de secours de Loire-Atlantique, le Président du conseil départemental de la Loire-Atlantique, le directeur départemental des territoires et de la mer de Loire-Atlantique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

Nantes, le jeudi 14 décembre 2023
Pour le directeur départemental des
Territoires et de la Mer

Catherine KEREVER

Adjointe au chef de l'unité
Sécurité des Transports

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette BP 24111, 44041 Nantes Cedex 1. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

ARRÊTÉ

portant réglementation des opérations de restriction de circulation
sur la Voie Réservee de l'A83 sens Bordeaux vers Nantes

LE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code pénal ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans la région et le département ;

VU le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

VU le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes et en particulier son article 2 ;

VU le décret du 11 janvier 2023 nommant Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes

VU l'arrêté interministériel modifié du 6 novembre 1992 approuvant l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 8ème partie - signalisation temporaire) ;

VU l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 février 2008 relatif aux opérations de restriction de circulation effectuées par la direction interdépartementale des routes - Ouest sur le réseau routier national (RRN) hors agglomération ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2023 donnant délégation de signature à Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest pour l'exploitation du RRN ;

VU l'arrêté préfectoral permanent du 10 octobre 2023 portant réglementation de la circulation sur l'A83 dans le département de la Loire-Atlantique ;

VU la note technique du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le RRN ;

Considérant le caractère constant et répétitif des chantiers et interventions sur l'A83 ;

Considérant qu'il importe, d'une part, d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, des agents de la direction interdépartementale des routes Ouest, des concessionnaires ou opérateurs occupant l'A83 et des entreprises chargées de l'exécution des chantiers et, d'autre part, de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par ces chantiers ;

Considérant la nécessité d'intervenir rapidement sur tout évènement inopiné se produisant sur l'A83 pour en limiter les conséquences ;

Considérant que la mise en circulation de la voie réservée de l'A83 le 11 octobre 2023 nécessite de compléter les dispositions de l'arrêté 18 février 2008 susvisé ;

Sur proposition du directeur interdépartemental des routes Ouest ;

ARRÊTE

Article 1 : Champ d'application

Le présent arrêté s'applique à l'ensemble des opérations visées à l'article 1^{er} – Champ d'application – de l'arrêté du 18 février 2008 réglementant les opérations de restrictions de circulation effectuées par la direction interdépartementale des routes – ouest sur le réseau routier national hors agglomération. L'arrêté préfectoral du 30 novembre 2022 « portant réglementation temporaire de la circulation sur la VRTC de l'A83 sur les communes de Vertou et Les Sorinières » est abrogé.

Article 2 : Mesures de police et de circulation

En sus des mesures de police définies à l'article 2 – Mesures de polices de la circulation – de l'arrêté du 18 février 2008 réglementant les opérations de restrictions de circulation effectuées par la direction interdépartementale des routes – Ouest sur le réseau routier national hors agglomération, la restriction suivante peut être mise en œuvre sur la voie réservée, telle que définie par l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2023 portant réglementation de la circulation sur l'A83 dans le département de Loire-Atlantique :

- Neutralisation de la voie réservée

Article 3 : Modalités d'application

Hormis le cas d'urgence, la voie réservée ne peut pas être neutralisée du lundi au vendredi de 6h30 à 9h00 et de 16h00 à 20h00.

Article 4 : Prescriptions particulières lors d'évènements inopinés

Lors des interventions de mise en sécurité, notamment suite à des accidents et en cas d'évènement nouveau et imprévu se produisant concomitamment, la direction interdépartementale des routes Ouest peut procéder à la fermeture de chaussées ou de bretelles.

Les mesures mises en place sont levées une fois remplies les conditions autorisant la remise en circulation.

Article 5 : Mise en place de la signalisation

La signalisation est conforme à l'instruction interministérielle susvisée sur la signalisation routière, et aux recommandations issues des règles de l'art telles que définies par la direction interdépartementale des routes ouest, ou nationales par défaut.

Elle est mise en place par le concessionnaire, l'entreprise ou le service public intéressé sous le contrôle de la direction interdépartementale des routes Ouest.

Article 6 : Infractions

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Voie et délai de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loire-Atlantique. Le tribunal administratif de Nantes peut également être saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 8 : Exécution de l'arrêté

- Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de Loire-Atlantique ;
- Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest ;
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de la Loire-Atlantique ;
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Loire-Atlantique;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Nantes, le 08 DEC. 2023

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Interdépartemental
des Routes Ouest

Frédéric LECHELON

**Arrêté n° SDJES44-TCA/2023-44-19 du 1^{er} décembre 2023
portant reconnaissance du tronc commun d'agrément**

**La rectrice de la région académique Pays de la Loire,
rectrice de l'académie de Nantes,
chancelière des universités**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 10-1 et 25-1 ;

Vu le décret n° 2017-908 du 6 mai 2017 portant diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, des fondations, des fonds de dotation et des organismes faisant appel à la générosité, notamment ses articles 15 à 21 ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret n° 2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2022 nommant Madame Katia BEGUIN en qualité de rectrice de l'académie de Nantes à compter du 20 juillet 2022 ;

Vu l'arrêté SG n° 2022/42 du 1^{er} octobre 2023 relatif à la délégation de signature au directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique et à certains agents de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique ;

SUR la proposition du chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Loire-Atlantique

ARRÊTE

Article 1er

Les associations dont les noms, numéros SIRET et RNA et domiciliation figurent en annexe, satisfont aux conditions prévues par l'article 25-1 de la loi du 12 avril 2000 susvisée à la date de publication du présent arrêté.

Article 2

Les associations dont les noms, numéros SIRET et domiciliation figurent en annexe, sont réputées remplir ces critères pendant une durée de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Loire-Atlantique dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ainsi que d'un recours hiérarchique auprès de la rectrice d'académie dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du tribunal administratif de Loire-Atlantique dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 4

L'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux intéressés.

Fait à Nantes, le 1er décembre 2023

**Pour la rectrice de la région académique, et par
délégation,
l'inspecteur d'académie, directeur des services de
l'éducation nationale de la Loire-Atlantique**


Dominique MALROUX

ANNEXE

Liste des associations pour lesquelles le tronc commun d'agrément est reconnu par l'arrêté
n° **SDJES44-TCA/2023-44-19** du **1^{er} décembre 2023**

Nom de l'association	Numéro SIRET	Numéro RNA	Domiciliation
ASSOCIATION BRAINS DE MUSIQUE	345 039 358 00014	W442008129	BRAINS
MAISON DES CITOYENS DU MONDE	418 911 962 00011	W442002407	NANTES
POP MEDIA	890 909 039 00020	W442025421	NANTES

**Arrêté n° SDJES44-EPJE/2023-44-20 du 1^{er} décembre 2023
portant renouvellement d'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire)**

**La rectrice de la région académique Pays de la Loire,
rectrice de l'académie de Nantes,
chancelière des universités**

Vu la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 portant application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 ;

Vu le décret n° 2017-908 du 6 mai 2017 portant application de l'article 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2022 nommant Madame Katia BEGUIN en qualité de de rectrice de l'académie de Nantes à compter du 20 juillet 2022 ;

Vu l'arrêté SG n° 2022/42 du 1^{er} octobre 2023 relatif à la délégation de signature au directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique et à certains agents de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique ;

SUR la proposition du chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Loire-Atlantique

ARRÊTE

Article 1er

Il est renouvelé l'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) des associations dont les noms, numéros RNA et SIRET et domiciliation figurent en annexe.

Article 2

L'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) des associations mentionnées en annexe est renouvelé pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3

Les associations mentionnées sont réputées satisfaire aux conditions de l'article 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000. Les associations peuvent se prévaloir du respect de ces conditions dans le cadre de toute procédure d'agrément prévue par la législation pendant une période de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 4

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Loire-Atlantique dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du recteur académique dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du tribunal administratif de Loire-Atlantique dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 5

L'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux intéressés.

Fait à Nantes, le 1er décembre 2023

**Pour la rectrice de la région académique, et par
délégation,
l'inspecteur d'académie, directeur des services de
l'éducation nationale de la Loire-Atlantique**



Dominique MALROUX

ANNEXE

Liste des associations dont l'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) est renouvelé par l'arrêté n° **SDJES44-EPJE/2023-44-20** du 1^{er} décembre 2023 :

Nom de l'association	Numéro SIRET	Numéro RNA	Domiciliation
ASSOCIATION BRAINS DE MUSIQUE	345 039 358 00014	W442008129	BRAINS

**Arrêté n° SDJES-EPJE/2023-44-21 du 1^{er} décembre 2023
portant attribution de l'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire)**

**La rectrice de la région académique Pays de la Loire,
rectrice de l'académie de Nantes,
chancelière des universités**

Vu la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 portant application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 ;

Vu le décret n° 2017-908 du 6 mai 2017 portant application de l'article 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2022 nommant Madame Katia BEGUIN en qualité de de rectrice de l'académie de Nantes à compter du 20 juillet 2022 ;

Vu l'arrêté SG n° 2022/42 du 1^{er} octobre 2023 relatif à la délégation de signature au directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique et à certains agents de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique ;

SUR la proposition du chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Loire-Atlantique

ARRÊTE

Article 1er

Il est attribué l'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) aux associations dont les noms, numéros RNA et SIRET et domiciliation figurent en annexe.

Article 2

L'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) des associations mentionnées en annexe est attribué pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3

Les associations mentionnées sont réputées satisfaire aux conditions de l'article 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000. Les associations peuvent se prévaloir du respect de ces conditions dans le cadre de toute procédure d'agrément prévue par la législation pendant une période de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 4

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Loire-Atlantique dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du recteur académique dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du tribunal administratif de Loire-Atlantique dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 5

L'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux intéressés.

Fait à Nantes, le 1er décembre 2023

**Pour la rectrice de la région académique, et par
délégation,
l'inspecteur d'académie, directeur des services de
l'éducation nationale de la Loire-Atlantique**


Dominique MALROUX

ANNEXE

Liste des associations pour lesquelles l'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) est attribué par l'arrêté n° **SDJES-EPJE/2023-44-21** du 1^{er} décembre 2023:

Nom de l'association	Numéro SIRET	Numéro RNA	Domiciliation
MAISON DES CITOYENS DU MONDE	418 911 962 00011	W442002407	NANTES
POP MEDIA	890 909 039 00020	W442025421	NANTES



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET

Bureau du cabinet et
de la représentation de l'État

Arrêté préfectoral n°2023-BCRE-20
portant
attribution de la médaille de bronze
pour acte de courage et de dévouement

LE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié portant création de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

VU la circulaire du ministre de l'intérieur n° 70-208 du 14 avril 1970 relative à la déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Fabrice RIGOLET-ROZE préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

VU la proposition du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, d'attribution de la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement pour le chien cynophile OSIRIS, qui s'est illustré depuis 2020 dynamique au cours de nombreuses interventions (sécurisation de visites officielles, contrôle de surêté des navires de commerce, sommets internationaux en France, alertes à la bombe dans la région etc..).

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

Né en 2018

Chien cynophile OSIRIS
PSMP 44

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et la sous-préfète, directrice du cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tél : 02 40 41 20 20

Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr

6 quai Ceineray - BP 33515 - 44035 NANTES Cedex 1

Nantes, le

13 DEC. 2023

Le Préfet


Fabrice RIGOLET-ROZE



Bureau du cabinet et
de la représentation de l'État

Arrêté préfectoral n°2023-BCRE-21
portant
attribution de la médaille de bronze
pour acte de courage et de dévouement

LE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié portant création de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

VU la circulaire du ministre de l'intérieur n° 70-208 du 14 avril 1970 relative à la déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

VU la proposition du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, d'attribution de la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement pour le chien cynophile NYSKO, qui s'est illustré depuis 2018 lors de nombreuses interventions et a démontré en entraînement et en intervention, des aptitudes spécifiques à la recherche de victimes immergées.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

Né en avril 2017

Chien cynophile NYSKO
SDIS 49

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et la sous-préfète, directrice du cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nantes, le

13 DEC. 2023

Le Préfet

Fabrice RIGOULET-ROZE





**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET

Bureau du cabinet et
de la représentation de l'État

Arrêté préfectoral n°2023-BCRE-22
portant
attribution de la médaille de bronze
pour acte de courage et de dévouement

LE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié portant création de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

VU la circulaire du ministre de l'intérieur n° 70-208 du 14 avril 1970 relative à la déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

VU la proposition du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, d'attribution de la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement relative au chien cynophile PADME, qui a fait ses preuves, depuis 2022, en répondant aux nombreuses sollicitations (communication, capture de chiens dangereux appui cynophile périmètre, recherche de personnes dans un cadre administratif et judiciaire).

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

Né le 25 septembre 2019

Chien cynophile PADME
GGD 53

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et la sous-préfète, directrice du cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nantes, le

13 DEC. 2023

Le Préfet



Fabrice RIGOULET-ROZE



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET

Bureau du cabinet et
de la représentation de l'État

Arrêté préfectoral n°2023-BCRE-23
portant
attribution de la médaille de bronze
pour acte de courage et de dévouement

LE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié portant création de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

VU la circulaire du ministre de l'intérieur n° 70-208 du 14 avril 1970 relative à la déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

VU la proposition du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, d'attribution de la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement relative au chien cynophile PULAAR, qui s'est illustré depuis 2021, dans ses missions de piste (recherche de personnes disparues et auteurs de crimes ou de délits) et de défense (sécurisation de lieux sensibles, bouclage sur des interpellations en milieux hostiles).

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

Né en 2019

Chien cynophile PULAAR
GGD 72

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et la sous-préfète, directrice du cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tél : 02 40 41 20 20

Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr

6 quai Ceineray - BP 33515 - 44035 NANTES Cedex 1

Nantes, le

13 DEC. 2023

Le Préfet



Fabrice RIGOLET-ROZE



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET

Bureau du cabinet et
de la représentation de l'État

Arrêté préfectoral n°2023-BCRE-24
portant
attribution de la médaille de bronze
pour acte de courage et de dévouement

LE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié portant création de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

VU la circulaire du ministre de l'intérieur n° 70-208 du 14 avril 1970 relative à la déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

VU la proposition du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, d'attribution de la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement pour le chien cynophile SAÏKO, qui s'est illustré depuis 2022 dans la détection de produits stupéfiants, ayant effectué plusieurs marquages positifs sur des consommateurs de produits stupéfiants.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

Né en 2021

Chien cynophile SAÏKO
Brigade des douanes des Sables d'Olonne

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et la sous-préfète, directrice du cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nantes, le **13 DEC. 2023**

Le Préfet


Fabrice RIGOULET-ROZE



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET DU PRÉFET
Service interministériel des affaires
civiles et économiques de défense
et de la protection civile

SIRACEDPC n°2023-73

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

fixant les listes du dispositif de délestage des consommateurs de gaz naturel consommant plus de 5GWh/an

LE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU le Code de l'énergie, notamment ses articles L.434-1 à L.434-4 et R.434-1 à R. 434-7
- VU le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements :
- VU le Décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfet de la Loire-Atlantique
- VU l'instruction du 9 octobre 2023 du directeur général de la Sécurité civile et de la gestion des crises et de la directrice de l'énergie et du climat relatif à l'organisation du délestage de la consommation de gaz naturel
- VU les données communiquées par les gestionnaires de réseaux de gaz naturel en application de l'article R 434-1 du Code de l'énergie, recueillies auprès de chaque consommateur raccordé à leur réseau et ayant eu une consommation de gaz naturel supérieure de 5GWh au cours de l'année 2022
- VU les avis des services consultés, notamment celui de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Considérant que conformément à l'article R.434-4 du code de l'énergie, le préfet établit, sur la base des informations reçues des gestionnaires de réseaux de transport et de distribution de gaz naturel, des listes de consommateurs de gaz naturel bénéficiant d'un niveau de protection en cas d'activation du délestage de la consommation de gaz naturel prévu à l'article R.434-5 du Code de l'énergie.

Considérant la nécessité de mettre à jour les listes des consommateurs de gaz de plus de 5GWh/an du dispositif de délestage établies par l'arrêté du 31 mars 2023

Sur proposition de la Directrice de Cabinet

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Liste n°1

En application de l'article R.434-4 du Code de l'énergie, la liste des consommateurs de gaz naturel consommant plus de 5 gigawattheures par an et exerçant une activité de production d'électricité par le biais d'une centrale électrique d'une puissance supérieure à 150 mégawatts, en annexe 1, est arrêtée.

ES03 2023 01

ARTICLE 2 – Liste n°2

En application de l'article R.434-4 du Code de l'énergie, la liste des consommateurs de gaz naturel consommant plus de 5 gigawattheures par an et assurant des missions d'intérêt général liées à la satisfaction des besoins essentiels de la nation, en matière notamment de sécurité, de défense et de santé, ou fournissant un service de chauffage pour des sites assurant ces missions d'intérêt général ou pour des logements, pour autant que ces consommateurs ne soient pas en mesure de passer à d'autres combustibles que le gaz naturel afin de fournir le service de chauffage, en annexe 2, est arrêtée.

ARTICLE 3 – Liste n°3

La liste des consommateurs de gaz naturel consommant plus de 5 gigawattheures par an qui ne sont pas inscrits sur les listes mentionnées aux alinéas précédents et qui sont susceptibles de subir des conséquences économiques majeures en cas de réduction ou d'arrêt de leur consommation de gaz naturel, ainsi que, pour chacun de ces consommateurs, le niveau d'alimentation en gaz naturel en dessous duquel ces conséquences économiques majeures sont susceptibles d'être observées, en annexe 3, est arrêtée.

ARTICLE 4 - Notification

Les consommateurs inscrits sur les listes définies à l'article 1, à l'article 2 et à l'article 3 du présent arrêté sont avisés de leur inscription.

ARTICLE 5 – Transmission aux gestionnaires du réseau de gaz naturel

Les listes définies à l'article 1, à l'article 2 et à l'article 3 du présent arrêté sont transmises aux gestionnaires du réseau de gaz naturel.

ARTICLE 5 - Abrogation

L'arrêté préfectoral du 31 mars 2023 fixant les listes du dispositif de délestage des consommateurs de gaz naturel consommant plus de 5GWh/an du département de la Loire-Atlantique est abrogé.

ARTICLE 6 – Publication au recueil des actes administratifs

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique à l'exception de ses annexes.

ARTICLE 7 - Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, de recours :

- Recours gracieux auprès du Préfet de département
- Recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et de la ministre de la Transition énergétique
- Recours administratif auprès du préfet de la Loire-Atlantique
- Recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes. Le tribunal peut être saisi sur l'application informatique « télérecours citoyens » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 – Exécution

La directrice de cabinet du Préfet de la Loire-Atlantique, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution de gaz naturel, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Nantes, le 13 DEC. 2023

LE PRÉFET,

Fabrice RIGOULET-ROZE





**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Loire-Atlantique

Nantes, le 12 décembre 2023

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par les présidents des tribunaux judiciaires de Nantes et de Saint-Nazaire ;

Considérant qu'il convient de renouveler, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés, jusqu'au prochain renouvellement intégral des conseils municipaux, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal OTHEGUY

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées
De la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Loire-Atlantique**
(articles L. 19 et R. 7 du code électoral)

COMMUNES	CIVILITE	NOM	PRENOM	Qualité
ABBARETZ	Madame	OLIVE	Linda	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	FAUVET	Marylise	déléguée de l'administration
	Monsieur	BOMME	Robert	délégué du tribunal judiciaire
AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Madame	LEROUY	Catherine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MENGY	Daniel	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	DUFFY	Brian	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
ANCENIS – SAINT-GEREON	Monsieur	CHÉLIS	Thierry	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	HARSCOET	Virginie	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	GOUDE	Patrice	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	FOUCHER	Bruno	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	ONILLON	Sylvie	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	LENOBLE	Séverine	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	ROUSSEAU	Sarah	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	PRODHOMME	Sébastien	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	RAMIREZ	Christine	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
ASSERAC	Monsieur	MORTIER	Anthony	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	FRESNEAU	Camille	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	RAYMOND	Nicolas	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Madame	LEHEUDE	Béatrice	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GUERANGER	Patrice	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BILLON	Annie-Laure	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BOUROD	Sandrine	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	CRUSSON	Emma	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	DRION	Roland	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
AVESSAC	Madame	DAVIS	Stéphanie	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BOUCAUD	Josette	déléguée de l'administration
	Madame	CHAUVIN née SIMON	Maryvonne	déléguée du tribunal judiciaire
BASSE-GOULAINNE	Monsieur	ROBERT	André	délégué suppléant du tribunal judiciaire
	Monsieur	COSNEFROY	Franck	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LE BUAN	Christophe	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
BATZ-SUR-MER	Monsieur	SOURICE	Olivier	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	DAUTAIS	Jean-Pierre	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	AUBE	Michel	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
BESNE	Madame	LACHAL	Agnès	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MOREAU	Jean-Luc	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	LECARLLO	Patricia	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
BLAIN	Madame	HUREL	François	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	VALLAUD	Marie-Noëlle	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste
	Monsieur	MICHOUX	Gérad	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	ALPIAIS	Josiane	déléguée de l'administration
	Monsieur	THOMERE	Pierre	délégué du tribunal judiciaire
	Monsieur	FLIPPOT	Jacky	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	PELE	Martin	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	COLIN	Arnaud	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	SCHLADT	Rita	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
BOUAYE	Monsieur	MOUSSU	James	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste
	Monsieur	CODET	Stéphane	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	HARZÉLEC-SYLVESTRE	Sylvie	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Madame	GUINEL	Marie-Jeanne	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	RANNOU	Yannick	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Madame	FAURY	Marion	Conseillère municipale suppléante appartenant à la troisième liste
	Madame	CHOTARD	Nicole	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	GAUDIN	Jacqueline	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	VINET	Xavier	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
BOUEE	Monsieur	EPERVRIER	Jacques	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	CHARPENTIER	Sylvain	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	JODAR	Damien	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
BOUGUENAIS	Monsieur	FURET	Roger	délégué de l'administration
	Monsieur	ROUSSEAU	Claude	délégué du tribunal judiciaire
	Monsieur	ZAROUNDEFF	Serge	conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
BOUSSAY	Monsieur	BERRE	Lucien	conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	LE FOLL	Françoise	conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	MALARD	Chrystèle	conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	BACLE	Sylvain	conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	COULONNIER	Germain	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	PAVAGEAU	Pierre	délégué de l'administration
	Monsieur	NERIERE	Michel	délégué du tribunal judiciaire
	Monsieur	MENORET	Thierry	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MALO	Sylvain	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
BOUVRON	Monsieur	SAMZUN	Xavier	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BICHON	Albert	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	PIJOTAT	Max	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
BRAINS	Madame	DUFOUR-GATTI	Mercedes	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Madame	GASTARD	Caroline	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	CHARRIAU	Gael	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
CAMPBON	Madame	LECLERC	Murielle	Conseillère municipale suppléante appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	DEFONTAINE	Patrick	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	THOUZEAU	Françoise	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
CARQUEFOU	Monsieur	PABOIS	Franck	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	LEBEAU	Jeceyline	déléguée de l'administration
	Madame	MORICET	Elisabeth	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	ALAIN	François	délégué de l'administration
	Monsieur	LEGENTILHOMME	Joseph	délégué du tribunal judiciaire
	Monsieur	CHAILLANT	Frédéric	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	LE CLANCHE	Stéphanie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	GUILLON	Stéphanie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	PERROCHAT	Jacques	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
CASSON	Madame	BEAUPÉRIN	Françoise	Conseillère municipale appartenant à la troisième liste
	Monsieur	LE GAL	Sébastien	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	ANSQUER	Christine	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Madame	SAINDON	Christine	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Madame	AUDRAIN-DEMEY	Gaëlle	Conseillère municipale suppléante appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	TESSIER	Rémi	Conseiller municipal suppléant appartenant à la troisième liste
	Madame	BRASSIER	Françoise	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	PARUIT	Henry Benoît	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LANGLAIS	Denis	délégué de l'administration
CHATEAU-THEBAUD	Monsieur	FREMONT	Albert	délégué suppléant de l'administration
	Madame	HOWELL	Olfa	déléguée du tribunal judiciaire
	Monsieur	GILLOT	Guy	délégué suppléant du tribunal judiciaire
CHATEAUBRIANT	Madame	DEGOSSE	Lysiane	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	TUAL	Roger	délégué de l'administration
	Monsieur	DROCHON	René	délégué du tribunal judiciaire
	Monsieur	GICQUEL	Yvon	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	GITEAU	Simone	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	FLATET	Dominique	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	AMIOUNI	Elias	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	JARRET	Fabienne	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	DEGRE	Colette	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
CHAUMES-EN-RETZ	Madame	LEGRAIS-OZBERK	Anne	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	GAUDIN	Bernard	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Madame	PALIERNE	Brigitte	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste
CHAUVVE	Monsieur	LE HECCHO	François-Xavier	Conseiller municipal suppléant appartenant à la troisième liste
	Monsieur	MALARD	Pierre	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	PINSON	Claudine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
CLISSON	Madame	MARIOT	Françoise	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	DEBAULIEU	Catherine	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	CHAUUVET	Gérard	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	ROUAUD	André	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BITAUDEAU	Christophe	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	DOUSSET épouse LECOQ	Brigitte	déléguée de l'administration
	Monsieur	LEBLANC	Jacques	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	HELLO	Mauricette	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GUITTENY	Bruno	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
CHEIX-EN-RETZ	Monsieur	BOYER	Philippe	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	HARDY	Delphine	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	GAUTIER	Ludovic	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
CLISSON	Madame	BOUÉ	Marie-Pierre	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	NORMAND	Olivier	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	NICOLAS	Dorothee	Conseillère municipale suppléante appartenant à la deuxième liste
CLISSON	Monsieur	MALDELAR	Laurent	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BUTRUILLE	Christophe	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BLANLOEIL	Séverine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire

Conseiller municipal
Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
délégué du tribunal judiciaire

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées
De la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Loire-Atlantique**
(articles L. 19 et R. 7 du code électoral)

COMMUNES	CIVILITE	NOM	PRENOM	Qualité
CONQUEREUIL	Madame	BAILLARD	Marie-Claude	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	ROMI	Gaëlle	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	BIGNON	Sylvie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BREGÈRE	Dominique	délégué de l'administration
CORCOUE-SUR-LOGNE	Monsieur	PÉRRAUD	Jean	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	BONNAMY	Emmanuelle	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	SAUVAGET	Jean-Claude	délégué du tribunal judiciaire
	Monsieur	PATRON	Alain	délégué de l'administration
CORDEMAIS	Monsieur	LAUDEN	Pierre	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	PHILIPPE	Pascal	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	RABY	Katell	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MIKO	Philippe	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	FOURDILIS	Anaïk	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	SCOUANNEC-VERBECCQ	Nathalie	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
CORSEPT	Madame	DESVARD	Karine	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	PROUX	Didier	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LONGEON	Benoît	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Madame	HÉRISSE	Anne-Marie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MORANTIN	Henri	délégué de l'administration
	Madame	BOURREAU	Martine	déléguée du tribunal judiciaire
COUERON	Madame	GÉSLOT	Catherine	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	EVIN	Patrick	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	LOBO	Dolores	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	RADIGOIS	Catherine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	DENIAUD née GOURDON	Odile	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LEBEAU	Hervé	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	ELTAIS	Julien	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	VALLEE	Yvan	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
COUFFE	Madame	BEN BELLAL	Ludvine	Conseillère municipale suppléante appartenant à la deuxième liste
	Madame	FOUBERT née GROSS	Francoise	Conseillère municipale appartenant à la troisième liste
	Madame	BRETIN	Adeline	Conseillère municipale suppléante appartenant à la troisième liste
	Madame	FÉLLARD	Sylvie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BLANDIN	Fabrice	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	RICHARD	Thierry	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
CROSSAC	Madame	LE MOAL	Sylvie	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	SOULARD	Eric	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	JAHAN	Jean-Luc	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LAUNAY	Gérard	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MAILLARD	Jean-Claude	délégué de l'administration
	Madame	ROUSSEAU	Madeleine	déléguée du tribunal judiciaire
DERVAL	Monsieur	CHOUQUET	Thierry	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MOREL	Bernard	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GUINEL	Jean-Claude	délégué de l'administration
	Madame	GUILLET	Marie-Anne	délégué suppléant de l'administration
	Madame	RICHARD	Denise	déléguée du tribunal judiciaire
	Madame	HERVE	Annick	déléguée suppléante du tribunal judiciaire
DIVATTE-SUR-LOIRE	Monsieur	GUIBERT	Noël	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	COREAU	Marie-Thérèse	déléguée de l'administration
	Monsieur	REDUREAU	René	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	ROYER	Carine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GIRARDEAU	Alain	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	OUISSE	Laurent	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
DREFFEAC	Monsieur	DELLANDE	Mikail	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	MIALUT	Vincent	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste
	Monsieur	BUSSON	Hervé	délégué de l'administration
	Madame	JOLY	Marie-Agnès	délégué du tribunal judiciaire
	Monsieur	SOUCHU	Jean-Michel	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GUTKNECHT	Didier	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
ERBRAY	Monsieur	GUESDON	Rémy	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	SION	Agnès	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LETOURMY	Claude	délégué de l'administration
	Monsieur	DÉNIEUL	Philippe	délégué de l'administration suppléant
	Monsieur	BOURGINE	Norbert	délégué du tribunal judiciaire
	Monsieur	JANNAULT	Christian	délégué du tribunal judiciaire suppléant
FAY-DE-BRETAGNE	Madame	FOURAGE	Christiane	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BERNARD	Chantal	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GROSSEAU	Robert	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	CRUCHET	Eric	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	CLAVAUD	Jean-Pierre	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	GUIHO	Alexandra	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
FEGREAC	Madame	OLLIVIER	Clarisse	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BOYERE	Florian	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	Da SILVA SOLHA	Caroline	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	de CASSAGNAC	Aurélien	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	MOURAUD	Didier	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GENET	Erwan	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
FERCE	Madame	MÉNORET	Geneviève	Conseillère municipale suppléante appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	GILET	Thomas	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	PANAGET	Michel	délégué de l'administration
	Madame	GERARD	Isabelle	déléguée du tribunal judiciaire
	Monsieur	MORANTIN	Michel	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	FOUCHER	Bernard	délégué de l'administration
GENESTON	Monsieur	NORMAND	Constant	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	LEPINOUX	Edith	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	CORGNIE	Marie-Thérèse	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	ALUSSON	Michel	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	FRANCOIS	Michel	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	BLANCHET	Patricia	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
GETIGNE	Madame	ROUSSE	Fabienne	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BRETAUDEAU	Nadia	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	THOBY	Jean-Yves	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BOUCHAUD	Jérôme	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	DUMONT-WATTRE	Emmanuel	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	LESIEUR	René	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
GORGES	Madame	MANGIN CAZES née ARRATIBEL	Patricia	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	RIPOCHE	Etienne	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	SOLLAN née SCHEID	Séverine	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	ALLAIN	Cyril	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	ALLIOT	Bruno	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	RAUD	Jean-François	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
GRAND-AUVERNE	Madame	CHARRON	Séverine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BONNET	Christian	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	BRIAND	Delphine	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	ROBIN	Bérandère	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	CHAPRON	Céline	déléguée de l'administration
	Monsieur	GILLOT	Jean-Claude	délégué du tribunal judiciaire
GRANDCHAMPS-DES-FONTAINES	Monsieur	SEZÉSTRE	Paul	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	CÉZARD	Bérandère	délégué de l'administration
	Monsieur	GUIDEZ	Jean-Bernard	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	COUVREUR	Liliane	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	TAUPIN	Hubert	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MOUSSE	Suy	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
GUENROUET	Monsieur	ROBINET	Serge	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	FEUILLET	Angélique	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	CHICAUD	Denis	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	MOREAU	Géraldine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LEFEUVRE	Jacques	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	ROBERT	Sylvain	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
GUERANDE	Madame	CHANTOSME	Danièle	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	MOREAU	Rose-Anne	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GAULTIER	Joseph	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	CORBIERE	Delphine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	ESTAY	Gaëlle	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	FORGE	Mercédès	Conseillère municipale suppléante appartenant à la deuxième liste
HAUTE-GOULAINNE	Madame	COSTES	Sylvie	Conseillère municipale appartenant à la troisième liste
	Monsieur	BAHOULET	Jean-Luc	Conseiller municipal suppléant appartenant à la troisième liste
	Madame	BONNEAU	Brigitte	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BRILLET	Christophe	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MAHE	Jean-Louis	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	ATHIMON	Rémi	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
HAUTE-GOULAINNE	Monsieur	MÉNARD	Jean-Marc	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	LEMARDELEY	Florence	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées
De la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Loire-Atlantique**
(articles L. 19 et R. 7 du code électoral)

COMMUNES	CIVILITE	NOM	PRENOM	Qualité
	Monsieur	TJOU	Philippe	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	GODINEAU	Mathilde	Conseillère municipale suppléante appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	JUGUET	Jean-Michel	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
HERBIGNAC	Monsieur	BEAUGRAND	Jean-Jacques	conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	GIRARD	Laurent	conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	ROUX	Christian	conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	ELECOQUE	Claudie	conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	PHILIPPE	Pierre-Luc	conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	COURJAL	Arnaud	conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	BIZET	Marie-Renée	conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Madame	LE MEIGNEN	Florence	conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BASTIEN	Jean-Philippe	conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LIEGE	Christophe	conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
HERIC	Madame	LEPY	Florence	conseillère municipale suppléante appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	RAGOT	Jean-Noël	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	COUBARD	Pascal	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	LEMAÎTRE	Sabrina	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	FERRÉ	Florence	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
INDRE	Madame	BROCHU	Catherine	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste
	Monsieur	MORAZZANI	Eric	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	SEGUINEAU	Catherine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
ISSE	Monsieur	ARNOUX	Jean-Noël	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	DUBLINEAU	Pascal	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	BALCON	Carole	Conseillère municipale appartenant à la troisième liste
	Monsieur	MARTIN	Yves	Conseiller municipal appartenant la liste majoritaire
	Monsieur	CHIRADE	Brigitte	Conseiller municipal suppléante appartenant la liste majoritaire
JANS	Monsieur	POTREL	Philippe	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	FRANGUL	Martine	déléguée suppléante du tribunal judiciaire
	Madame	DENIS	Martine	déléguée de l'administration
	Monsieur	CORBIL	Jean-Charles	délégué suppléant de l'administration
	Madame	BARDOL	Maud	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
JOUÉ-SUR-ERDRE	Madame	GAUTRON	Sylvie	délégué de l'administration
	Monsieur	GEFFRIAUD	François	délégué du tribunal judiciaire
	Monsieur	BOURE	Yves	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
JUGNE-DES-MOUTIERS	Monsieur	GICQUIAU	Jean-Baptiste	délégué de l'administration
	Monsieur	PALLERNE	Jean-Luc	délégué du tribunal judiciaire
	Monsieur	BOUYER	Stéphane	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	GAILLARD	Jennifer	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Madame	VIAUD	Régine	déléguée de l'administration
LA BAULE-ESCOUBLAC	Madame	DUFORD	Paulette	déléguée du tribunal judiciaire
	Monsieur	MANDIN	Philippe	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	LE VOEDEC	Sandrine	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MISSET	Bruno	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	PEUREUX	Sophie	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Madame	DOUCHIN	Sophie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	FONTAINE	Virginie	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GONTIER	Jean-Yves	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
LA BERNIERE EN RETZ	Madame	ENGLISH	Laetitia	Conseillère municipale suppléante appartenant à la deuxième liste
	Madame	BOYÉ	Anne	Conseillère municipale appartenant à la troisième liste
	Madame	LEROY	Catherine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	DREUX	Jean-Luc	délégué de l'administration
	Madame	LE BIDEAU	Yvonne	déléguée du tribunal judiciaire
LA BOISSIERE-DU-DORE	Monsieur	LAGARDE	Jean-Pierre	délégué suppléant de l'administration
	Madame	BAIZEAU	Murielle	déléguée suppléante du tribunal judiciaire
	Madame	BOUYER	Stéphanie	Conseiller municipal appartenant la liste majoritaire
	Monsieur	GABORIT	Bernard	délégué de l'administration
	Madame	EMERIAU	Marie-Madeleine	déléguée du tribunal judiciaire
LA CHAPELLE DES MARAIS	Monsieur	LEGOFF	Joël	Conseiller municipal appartenant la liste majoritaire
	Madame	THEBAUD née MOUZAN	Marie-Anne	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	HALGAND	Jean-Claude	délégué de l'administration
	Monsieur	RONZANO	Jean-Claude	déléguée suppléante de l'administration
	Madame	BROUSSARD née MOUSSET	Nicole	déléguée du tribunal judiciaire
LA CHAPELLE-GLAIN	Madame	TELLIER née SORIN	Paulette	déléguée suppléante du tribunal judiciaire
	Madame	GUILLEMOT	Magali	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BOURDEL	Jean-Claude	délégué de l'administration
LA CHAPELLE-HEULIN	Monsieur	BOUTILLER	Didier	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	KERMARREC	Cécilia	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	PERRAUD	Jean-Pierre	délégué de l'administration
LA CHAPELLE-LAUNAY	Monsieur	PELLERIN	Françoise	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	RABINAND	Julie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	AMORIM	Agnès	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	CHAMPENOIS	Céline	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LEMERCIER	Emmanuel	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	Madame	MAURE	Sophie	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	MASSON	Adeline	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BLAY	Daphnée	Conseillère municipale suppléante appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	LEFORT	Claude	Conseiller municipal appartenant la liste majoritaire
	Madame	OLIVIER	Anne	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
LA CHEVALLERAI	Madame	LE HEIN	Isabelle	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GUILLEMINEAU	Christian	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	DE LANTIVY DE TRÉDION	Bénédicte	Conseillère municipale appartenant la deuxième liste
	Monsieur	DEVY	Alexandre	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	PLACE	Julie	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
LA CHEVROLIERE	Monsieur	LEBEAU	Jean-Louis	délégué de l'administration
	Monsieur	BOUIJ	Patrick	délégué du tribunal judiciaire
	Monsieur	GUILBAUD	Joël	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
LA GRIGNONNAIS	Madame	GOURAUD	Marie-France	déléguée de l'administration
	Monsieur	AURAY	Michel	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	BRIEY	Magaly	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	GUITTARD	Virginie	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LEGRAND	Frédéric	délégué de l'administration
LA HAIE-FOUASSIERE	Monsieur	CHAYE	Christophe	délégué suppléant de l'administration
	Madame	NAUDE	Martine	déléguée du tribunal judiciaire
	Madame	CADOREL	Colette	déléguée suppléante du tribunal judiciaire
	Madame	LANDRON	Jocelyne	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	CAMIER	Jean-Marie	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
LA LIMOUZINIÈRE	Monsieur	LAFONTAS	Serge	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	CIVEL	Isabelle	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	AUDRAIN	Sabine	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	MARIA	Christelle	Conseillère municipale appartenant la liste majoritaire
	Madame	RAVAUD	Evelyne	déléguée de l'administration
LA MARNE	Madame	GONZAL née BILLOT	Blandine	déléguée du tribunal judiciaire
	Monsieur	RUCHAUD	Jean-Yves	Conseiller municipal appartenant la liste majoritaire
	Madame	DRAPEAU	Véronique	Conseillère municipale appartenant la liste majoritaire
	Monsieur	TEMPLIER	Jean-Louis	Conseiller municipal appartenant la liste majoritaire
	Monsieur	DAVIAUD	Anthony	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE	Madame	MASSONS	Sara	Conseillère municipale appartenant la deuxième liste
	Madame	LORAND née LAINE	Marie-Thérèse	Conseillère municipale appartenant la liste majoritaire
	Madame	THOMAZI	Anne	Conseillère municipale suppléante appartenant la liste majoritaire
	Madame	PETITEAU née BOUDET	Chantal	déléguée de l'administration
	Madame	DUVERGER née BOURGÉAIS	Sylvie	déléguée du tribunal judiciaire
LA MONTAGNE	Monsieur	ROUSSEAU	Gustan	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BACHELIER	Anais	Conseiller municipal appartenant la liste majoritaire
	Monsieur	MALARY	Yves	Conseiller municipal appartenant la liste majoritaire
	Monsieur	GUILLOT	Patrice	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	FOUCHER	Thierry	Conseillère municipale appartenant la deuxième liste
LA PLAINE-SUR-MER	Monsieur	GERARD	Jean	Conseiller municipal appartenant la liste majoritaire
	Madame	CHAUVET-VIGNERON	Marie-Thérèse	déléguée de l'administration
	Monsieur	LETOURNEAU	Yvan	délégué du tribunal judiciaire
LA PLANCHE	Madame	PAVAGEAU	Frédérique	Conseillère municipale appartenant la liste majoritaire
	Monsieur	DEVIS	Jean	délégué de l'administration
	Madame	LEVALET	Catherine	déléguée du tribunal judiciaire
LA REGRIPIÈRE	Madame	JOLIVET	Clotilde	Conseillère municipale appartenant la liste majoritaire
	Madame	PETITEAU	Marie-Edith	Conseillère municipale suppléante appartenant la liste majoritaire
	Monsieur	GABARD	Bernard	déléguée de l'administration
LA REMAUDIERE	Madame	DABIN	Marie-Jeanne	déléguée du tribunal judiciaire
	Madame	CHALVIRE	Sophie	déléguée du tribunal judiciaire
	Monsieur	ROLANDEAU	Joseph	délégué de l'administration
LA ROCHE BLANCHE	Madame	SIMON	Anne-Marie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BRICAUD	Isabelle	Conseillère municipale appartenant la liste majoritaire
	Monsieur	TOUBLANC	Pierre	délégué de l'administration
	Monsieur	BRICAUD	Daniel	délégué du tribunal judiciaire

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées
De la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Loire-Atlantique**
(articles L. 19 et R. 7 du code électoral)

COMMUNES	CIVILITE	NOM	PRENOM	Qualité
LA TURBALLE	Madame	BARBOT	Annie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	COUDOING	Brigitte	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GLOTTIN	Pierrick	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	COEDEL	Nadine	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
LAVAU-SUR-LOIRE	Monsieur	GOELO	Dominique	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	MOINAUD	Hervé	conseiller municipal
	Madame	MARCOIS	Martine	délégué de l'administration
LE BIGNON	Monsieur	BIGUET	Christian	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	MONTAGNE	Alexandra	conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	THALINEAU	Alain	conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BEUREMILA	Coraline	conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MARNIER	Jean-Yves	conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
LE CELLIER	Monsieur	LEAUTÉ	Christophe	conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	PICAT	Didier	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	HAROUET	Gilles	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	LEBRUN	Catherine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	DIDIER	Bruno	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	ERMENEUX	Alix	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	VIRY	Catherine	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	CHAPEAU	Patrice	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	GANNE	Olivier	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Madame	VAN KEMENADE	Cristelle	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
LE CROISIC	Madame	VIRADIE	Aurélie	Conseillère municipale suppléante appartenant à la deuxième liste
	Madame	VIGOUROUX	Odlie	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LACROIX	Philippe	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GOUGEON	Dominique	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	THOBIE	Françoise	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
LE GAVRE	Monsieur	BODEN	Jean-Luc	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	ARIZA	Joël	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	YGONET	Sandra	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GAUTIER	Frédéric	délégué de l'administration
	Monsieur	LEVEAUX	Jean-Raphaël	délégué suppléant de l'administration
LE LANDREAU	Monsieur	QUINIOU	Michel	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	BRIN	Roseline	déléguée suppléante du tribunal judiciaire
	Madame	RATEAU	Sylvie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	ANTIER	Christian	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BUREAU	Philippe	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
LE LOROUX-BOTTEREAU	Monsieur	ROUZINEAU	Jacques	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	COUE	Gildas	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	COLIN	Lénaïck	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	COQUILLAUD	Magdalena	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	HARNOIS	Carla	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
LE PALLET	Monsieur	BRELET	Yves	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	BONNIN	Thierry	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	HARDY	Marie-Annick	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	CHAIGNEAU	Jean-Luc	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	POIDEVIN	Isabelle	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
LE PELLERIN	Monsieur	METRAIREAU	Jean-Louis	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	MAJORAL	Cécile	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	SÉROT	Monique	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LECYTER	Jean-Luc	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	TEILLET	Patricia	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GAVOUYÈRE	Patrick	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	PLAINEAU	Jacky	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LE COZ	Alain	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MOUSSU	Jean-Michel	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	LABARRÉ	Emmanuel	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
LE PIN	Monsieur	MICHENOT	Jean-Luc	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste
	Madame	PAQUET	Françoise	Conseillère municipale suppléante appartenant à la troisième liste
	Madame	DENIS	Angélique	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	JEANNEAU	Louis	délégué de l'administration
	Monsieur	VIGNERON	Hubert	délégué du tribunal judiciaire
LE POULIGUEN	Monsieur	GUICHARD	Alain	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LARIVIERE	Pierre-André	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GUEGUEN	Patrick	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	DOJNING	Réjane	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	DELAVERGNE	Philippe	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
LE TEMPLE-DE-BRETAGNE	Madame	ETIENNE	Erika	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	DORÉ	Alain	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	GANTHIER	Valérie	Conseillère municipale appartenant à la troisième liste
	Monsieur	DOUET	Raymond	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	JOULAIN	Jean-Yves	délégué de l'administration
LEGE	Monsieur	DUMOULIN	Christophe	délégué du tribunal judiciaire
	Monsieur	CHARRIAU	Denis	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	RENAUD	Teddy	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	PENNETIER	Michel	délégué de l'administration
	Madame	GOBIN (usage : CARTAUD)	Annick	déléguée suppléante de l'administration
LES MOUTIERS-EN-RETZ	Madame	DUGAS (usage : BAUDRY)	Maryvonne	déléguée du tribunal judiciaire
	Madame	BOSSARD (usage : CHARRIER)	Monique	déléguée suppléante du tribunal judiciaire
	Madame	BERNARD LAVERSANNE	Aline	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	DELAHAYE	Marie-Pierre	déléguée de l'administration
	Madame	YANDEGUCHT	Danielle	déléguée du tribunal judiciaire
LES SORINIERES	Madame	THOUHAZEAU	Valérie	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	DAVID	Marie	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	PALUSSIÈRE	Jean-Marie	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	AZAIS	Frédéric	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MONDOU	Laurent	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
LES TOUCHES	Madame	LECONTE	Delphine	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MOTTE	Hervé	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	BURNAUD	David	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	LEROUX	Hervé	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste
	Madame	DOUAUD	Muryel	Conseiller municipal suppléant appartenant à la troisième liste
LIGNE	Madame	SCHÉFFER	Catherine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	LEDUC	Maryse	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BARON	Martine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	ROGER	Jean-Michel	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	VITRE	Thierry	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
LOIREAUXENCE	Monsieur	LEBRETON	Laurent	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	HOUDAYER	Benoît	délégué de l'administration
	Monsieur	CORRÉ	Bernard	délégué du tribunal judiciaire
	Monsieur	PERRAY	Guillaume	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	COLTER	Lydie	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
LOIREAUXENCE	Madame	CHENE	Maryse	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	GENTILHOMME	Françoise	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	FORESTIER	Gustave	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	VINGTROIS	Béatrice	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GAUTIER	Claude	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
LOUISFERT	Monsieur	VIAU	Yann	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Madame	BOUGET	Stéphanie	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	TAILLANDIER	Marie-Madeleine	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Madame	MARTIN	Sophie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	JACQUIS	Jeannine	déléguée de l'administration
LUSANGER	Monsieur	BEAUCHÊNE	Alain	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	BELLON CHAMOT	Mireille	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	DE FREMOND	Henry	délégué de l'administration
	Monsieur	JANNAULT	André	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	PLATEL	Sylvie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
MACHECOUL-SAINT-MEME	Monsieur	MAUBOUSSIN	Yves	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	TONDAT	Eric	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	DE VILLEPIN	Hervé	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	EZEQUEL	Bruno	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	HAULBERT	Guillaume	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
MALVILLE	Monsieur	VISONNEAU	Matthieu	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	CHAUVET	Graziella	déléguée de l'administration
	Madame	GUILLOTEAU	Annie	déléguée du tribunal judiciaire
	Madame	RAYNAUD	Sarah	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BIDAUD	Dominique	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
MALVILLE	Monsieur	BALDELI	Jérémy	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LE MAÎTRE	Reynald	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	FONTAINE	Alain	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste
	Monsieur	ROUILLON	Gérard	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	TISSOT	Yves	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées
De la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Loire-Atlantique**
(articles L. 19 et R. 7 du code électoral)

COMMUNES	CIVILITE	NOM	PRENOM	Qualité
MARSAC-SUR-DON	Monsieur	ROPTIN	Michel	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BOURDEAU	Odile	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	JACQMIN	Philippe	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
MASSERAC	Monsieur	PERRIN	Thierry	conseiller municipal
	Monsieur	DOITTEAU	Claude	délégué de l'administration
	Monsieur	HOUGUET	Alain	délégué du tribunal judiciaire
HAUVES-SUR-LOIRE	Madame	PINSON	Hélène	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BOUQUARD	Marc	délégué de l'administration
	Monsieur	DUGAST	Jean-Yves	délégué du tribunal judiciaire
MESANGER	Monsieur	THIBAUDEAU	Philippe	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BERNARD-TANGUY	Laurence	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BENOIT	Bruno	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	GOIMBAUD	Estelle	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
MESQUER	Madame	LEMARIE	Agnès	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	GUYON	Thierry	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LEBEAUPIN	Yves	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	TATTEVIN	Monique	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
MISSILLAC	Madame	THOBIE	Caroline	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	NEVEUX	Joël	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	BRISSON	Michel	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	RETHORET	Thierry	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
MOISDON-LA-RIVIERE	Madame	MARTIN	Estelle	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	GUILLET	Claudine	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	CHOCUN	Suzanne	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	BLAIS	Gérard	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
MONNIERES	Madame	ROUL	Brigitte	déléguée de l'administration
	Madame	BOURDEL	Ginette	déléguée suppléante de l'administration
	Madame	GAINDORGE	Claudine	déléguée du tribunal judiciaire
	Madame	DELAUNAY	Marie-Madeleine	déléguée suppléante du tribunal judiciaire
MONTBERT	Monsieur	LOPEZ	Richard	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GAUVRIT	Jean-Yves	délégué de l'administration
	Madame	CAILLE	Marie-Jeanne	déléguée du tribunal judiciaire
	Madame	LOUVEAU DE LA GUIGNERAYE	Marie-Louise	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
MONTTOIR-DE-BRETAGNE	Madame	HERBERT	Véronique	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GAUTRON	Jean-Michel	délégué de l'administration
	Monsieur	ARNAUD	Bernard	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	AUNET	Catherine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
MONTRELAIS	Madame	LEMESTRE née POIRRIER	Roselyne	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LELIEVRE	Patrice	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	JOUAND	Joël	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	DELAHAIE née DENIAUD	Marie-Christine	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
MOUVAIS	Madame	HAMARD	Emilie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LEVILAIN	Michel	délégué de l'administration
	Monsieur	SUZINEAU	Nicolas	délégué du tribunal judiciaire
MOUZEIL	Madame	LELIEVRE LANGLOIS	Karine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	GAUTIER	Rachel	déléguée de l'administration
	Madame	DANIEL	Catherine	déléguée du tribunal judiciaire
MOUZILLON	Monsieur	BELLEIL	Gaëtan	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GUEDAS	Gérard	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	LEPINAY	Marie-Gabrielle	déléguée de l'administration
NANTES	Madame	MARTIN	Isabelle	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	FONTENEAU	Gérald	délégué de l'administration
	Monsieur	PASQUEREAU	Gérald	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	SOTTER	Jeanne	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
NOTRE-DAME-DES-LANDES	Monsieur	PROCHASSON	François	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	FOURNIER	Hervé	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	COCOTIER	Michel	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	COPPEY	Mahel	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	SALECROIX	Robin	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BAINVEL	Julien	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	VAN GOETHEM	Sophie	Conseillère municipale suppléante appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	BELHAMITI	Mounir	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste
NORT-SUR-ERDRE	Monsieur	HUCHET	Erwan	Conseiller municipal suppléant appartenant à la troisième liste
	Madame	BROCHU	Chantal	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BOULAY	Justine	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LERAT	Didier	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	FOURTELOIS	Frédéric	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	PEPIN	Thierry	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	DAVID	Joëlle	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Madame	PATERNOSTER	Marie-Noëlle	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
NOYAL SUR BRUTZ	Madame	CALENDREAU	Isabelle	Conseillère municipale suppléante appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	BOQUIEN	Denys	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	MAINTROT	Philippe	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Madame	MORTIER-DORIAN	Ghyslaine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
NOZAY	Madame	DROUET	Chantal	déléguée de l'administration
	Monsieur	MAUDET	Michel	délégué du tribunal judiciaire
	Monsieur	MEAUDE	Cyril	conseiller municipal
	Monsieur	MARSOLIER	Daniel	délégué du tribunal judiciaire
ORVAULT	Madame	TALBOURDEAU	Christine	déléguée de l'administration
	Monsieur	GRANGER	Roland	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	MINERBE-LEVAVASSEUR épouse DE LAUNAY	Cécile	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Madame	DAVID épouse GUERLAIS	Christiane	déléguée de l'administration
OUDON	Madame	POTIER DE LA VARDE épouse HOCHERE DE LA PINSONNAIS	Françoise	déléguée suppléante de l'administration
	Monsieur	ORHAN	Christian	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	DUBOURG	Marie Lyse	déléguée suppléante du tribunal judiciaire
	Madame	LE TRIONNAIRE	Catherine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
PAIMBOEUF	Monsieur	ANNAIX	Pierre	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	DUBOST	Laurent	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BERRÉE	Gilles	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	DERRIEN	Jean-Jacques	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste
PIANNECE	Madame	CARON-BERNIER	Marie-Hélène	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BAULLARD	Annie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	SUBILLEAU	Marina	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	TRIME-KERZHERO	Virginie	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
PIRIAC-SUR-MER	Monsieur	CONTANCEAU	Xavier	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	SCLAVERANO	Roland	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	CLAVEYRE	Hervé	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	LUCAS	Anne	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
PLESSE	Madame	HUYEN	Claudine	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	DONNE	Emilie	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	CADOREL	Pauline	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LHERIAU	Robert	délégué de l'administration
PETIT-AUVERNE	Monsieur	GAILLARD	Jean-Pierre	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	POTIRON	Anne	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	COUGNAUD	Raphaël	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BROQUET	Nathalie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
PETIT-MARS	Monsieur	PLUTA	Sébastien	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	AUBRY	Viviane	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	GICQUEAU	Maurice	conseiller municipal
	Monsieur	TEMPLE	Claude	délégué de l'administration
PIERRIC	Madame	JULIENNE	Catherine	déléguée du tribunal judiciaire
	Monsieur	FERRARD	Alain	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LEBOT	Hubert	délégué de l'administration
	Monsieur	ZAMMIT	Jean-Pierre	délégué du tribunal judiciaire
PIRIAC-SUR-MER	Monsieur	GARCON	Olivier	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	TUPIIN	Amandine	déléguée de l'administration
	Monsieur	LEFEUVRE	Claude	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	TOBIE	Pascale	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
PETIT-MARS	Monsieur	DACHEUX	Frederic	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	FECHANT	Florent	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	ERRIN	Stéphane	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	DAHLEM	Patrick	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste
PLESSE	Monsieur	LEPINAY	Joseph	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	MOISAN	Murielle	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Madame	DEGUEN	Armelle	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LEROUX	Patrice	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
PLESSE	Monsieur	CABAS	Anthony	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	RENAUDIN	Véronique	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	ROUSSEAU	Bertrand	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	BELLANGER	Eric	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
PLESSE	Madame	POULIN	Marie-Odile	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	CHEREL	Cécile	Conseillère municipale suppléante appartenant à la deuxième liste

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées
De la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Loire-Atlantique**
(articles L. 19 et R. 7 du code électoral)

COMMUNES	CIVILITE	NOM	PRENOM	Qualité
PONT-SAINT-MARTIN	Monsieur	GÉNDRONNEAU	Bernard	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LANDAIS	Steve	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	POUVREAU	Lucette	déléguée de l'administration
	Madame	LEROY	Aimée	déléguée suppléante de l'administration
	Monsieur	VARIOT	André	délégué du tribunal judiciaire
PONTCHATEAU	Madame	BODIGUEL	Jocelyne	déléguée suppléante du tribunal judiciaire
	Monsieur	BURLIOT	Christian	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	PRIOLUX épouse TERRIENNE	Aimée	déléguée de l'administration
	Madame	CHAUSSEÉ épouse OILLIC	Marie-Christine	déléguée du tribunal judiciaire
	Madame	THIBAUD	Dolorés	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
FORNIC	Monsieur	LE DIOURON	Yvon	Conseiller municipal suppléant appartenant la liste majoritaire
	Madame	FRIESS née COUTURIER	Brigitte	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	MICHEL née GUILLAUD	Patricia	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Madame	NICOLLE	Alexandra	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	ENGLESTEIN	Nicolas	Conseiller municipal suppléant appartenant la liste majoritaire
FORNICHE	Monsieur	ROUSSEAU	Serge	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	GUIGNARD née PICCO	Corine	Conseillère municipale suppléante appartenant à la deuxième liste
	Madame	VASSEUR née THOMAS	Catherine	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	GRIS	Bruno	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Madame	BOUYER	Josiane	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
FORNICHE	Madame	JARDIN	Isabelle	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	DAGUIZE	Christophe	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	CAZIN	Fabien	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BEAUREPAIRE	Christian	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	NICOSIA	Michaël	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
PORT-SAINT-PERE	Madame	ROBERT	Josiane	Conseillère municipale suppléante appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	BELLIOT	Robert	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste
	Monsieur	GANACHAUD	Claude	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	MABLEAU	Marie-Annick	déléguée de l'administration
	Madame	JAUNET	Germaine	déléguée du tribunal judiciaire
POUILLE-LES-COTEAUX	Madame	GUILLET	Sylvie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	FROMENTIN	Isabelle	déléguée de l'administration
	Monsieur	RAGUIN	Daniel	délégué du tribunal judiciaire
	Monsieur	FULTON	Henri	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	CRUAUD	Pascale	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
PREFAILLES	Madame	MAGNIER	Isabelle	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	FÈVE	Frédérique	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	BENSSOUSAN	Marie	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	GUENOT	Josiane	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	DAVID	Cindy	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
PRINQUIAU	Monsieur	VACHON	Rémi	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	JOGUET	Antoine	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	RETTIG	Philippe	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	SAINT GIRONS	Patricia	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	PUCEUL	Monsieur	SAFFRE	Jean-Luc
Monsieur		GAUTIER	Benjamin	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
Monsieur		LERAY	Loïc	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
Madame		LANGLAIS	Emmanuel	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
Monsieur		NICOLLET	Maxence	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
QUILLY	Monsieur	BERNARDEAU	Gérard	délégué de l'administration
	Monsieur	ORAIN	Yves	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	ZAKAS	Christine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	GUILLOIS	Emilie	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Madame	MERLET	Marie-Paule	déléguée de l'administration
REMOUILLÉ	Madame	CORRINEAU	Annick	déléguée du tribunal judiciaire
	Madame	METAYER	Martine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BOUYER	Roland	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	PINEAU	Jacques	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	NICOLAS	François	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
RIAILLE	Monsieur	LOUARN	Yannick	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste
	Madame	PEROCHEAU-ARNAUD	Véronique	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	FOURAGE-TOUHLANC (MALENFANT)	Jennifer	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GRIMAUD	Clément	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BUREAU	Sandra	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
ROUANS	Madame	LE COZ	Sabrina	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	COUREL	Tanguy	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	MIGNIER	Jean Felix	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	GOBIN	Valérie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	CAMUS	Anthony	Conseiller délégué* appartenant à la liste majoritaire
ROUGE	Monsieur	ALLAIRE	Mathieu	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BARBEAU	Agnès	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	LAMBOURG	Yves	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	BARON	Yannick	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BURET	Benoît	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
RUFFIGNE	Madame	CIVET	Sonia	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	EVIN	Anthony	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	FATIN	Elodie	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	ROBERT	Laurence	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	PAJOT	Jacques	délégué du tribunal judiciaire
SAFFRE	Madame	LE BESQUE	Marcelle	déléguée de l'administration
	Madame	GRASLAND	Bernadette	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BRAND	Jacqueline	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Madame	LEDAUPHIN	Marie-Pascale	déléguée de l'administration
	Madame	POULLIN	Jocelyne	déléguée de l'administration suppléante
SAINT-AIGNAN-DE-GRANDLIEU	Monsieur	CLOUET	Jean	délégué du tribunal judiciaire
	Madame	FONTAINE	Colombe	déléguée du tribunal judiciaire suppléante
	Monsieur	BRIZARD	Jérôme	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BAYLE	Véronique	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	CORRE	Pierre	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
SAINT-ANDRE-DES-EAUX	Monsieur	CHOCTEAU	Gaël	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	KOUASSI	Isabelle	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	AMISSE	Dominique	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	PAYEN	Françoise	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MOURGUES	Dominique	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX	Madame	FOUCHER	Laurette	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	HASPOT	Pascal	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	DEPASSÉ	Laura	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LEHOURS	Géorgy	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	PANTECOUTEAU	Marc	délégué de l'administration
SAINT-BREVIN-LES-PINS	Monsieur	DENIEUL	Eric	délégué suppléant de l'administration
	Madame	RETIF	Brigitte	déléguée du tribunal judiciaire
	Monsieur	PAILLARD	Roland	délégué suppléant du tribunal judiciaire
	Monsieur	CHEREAU	Pierre	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	PORCHER	Séverine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
SAINT-COLOMBAN	Monsieur	BELLIER	Sébastien	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BABIN	Jean-Michel	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	REY-THIBAUT	Véronique	Conseillère municipale appartenant à la troisième liste
	Madame	BRUNELIERE	Valérie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GODIN	Dominique	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE	Monsieur	RABILLE	Yves-Marie	délégué du tribunal judiciaire
	Monsieur	ARNAUD	Gildas	délégué suppléant du tribunal judiciaire
	Madame	CULBAUD épouse FILLAUDEAU	Catherine	déléguée de l'administration
	Madame	DUGAST épouse BEAUPEPIN	Anne	déléguée suppléante de l'administration
	Madame	BLANCHARD	Maryline	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC	Madame	LACHAUD	Elsa	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	SALAUD	Christian	délégué de l'administration
	Madame	GENTET	Solange	déléguée du tribunal judiciaire
	Monsieur	ROULEAU	François	Conseiller municipal appartenant la liste majoritaire
	Monsieur	SEMELIN	Bruno	Conseiller municipal appartenant la liste majoritaire
SAINT-FIACRE-SUR-MAINE	Monsieur	GIRARD	Arnaud	Conseiller municipal appartenant la liste majoritaire
	Madame	CASSIN	Régine	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	LERAY	Judith	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	PÉRDRIEU	Isabelle	Conseiller municipal suppléant appartenant la liste majoritaire
	Madame	GHODBANE	Ahmed	Conseiller municipal suppléant appartenant la liste majoritaire
SAINT-GILDAS-DES-BOIS	Madame	GREBAUT	Sylvie	Conseiller municipal suppléant appartenant la liste majoritaire
	Monsieur	GEFFRAY	Olivier	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	LABARRÉ	Olivier	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	BEL	Adrien	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MARTIN	Bernard	délégué de l'administration
SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE	Monsieur	BASQUIN	Joël	délégué du tribunal judiciaire
	Monsieur	BIDON	Philippe	Conseiller municipal appartenant la liste majoritaire
	Madame	CHAUVEL	Claudine	déléguée de l'administration

* N'ayant pas de délégation en matière d'inscription sur les listes électorales

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées
De la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Loire-Atlantique**
(articles L. 19 et R. 7 du code électoral)

COMMUNES	CIVILITE	NOM	PRENOM	Qualité
SAINT-HERBLAIN	Madame	ALLARD	Patricia	députée du tribunal judiciaire
	Madame	LEJEUNE	Nelly	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	FROMENTIL	Jean-Pierre	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	NGENDAHAYO	Liliane	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	ROHO	Evelyne	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	CHAUVET	Alain	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	ZANG	Jean-Benjamin	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	NOBLET	Christine	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	TALLO	Jean-François	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	ALIX	Sébastien	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste
SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS	Madame	MANZANARÉS	Catherine	Conseillère municipale suppléante appartenant à la troisième liste
	Monsieur	PINAULT	François	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON	Madame	DURAND	Christiane	députée de l'administration
	Monsieur	GARREAU	François	député du tribunal judiciaire
	Madame	BEAUVINEAU	Francine	députée de l'administration
SAINT-JEAN-DE-BOISEAU	Monsieur	JONCHERE	Jean-Paul	député du tribunal judiciaire
	Madame	BOSCHE	Josiane	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	VALTON	Dominique	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	VÈNEREAU	Dominique	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	PERRON	Maryline	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
SAINT-JOACHIM	Madame	BRIAND	Marthe	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LE MELLAT	Gildas	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	LESCOMTE	Agathe	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	HALGAND	Anne Marie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	VEILLAUD	Roger	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES	Monsieur	ORAIN	Claude	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	VINCE	Philippe	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	AOUSTIN	Alain	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	MOSTEAU	Mauricette	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	ROBIN	Olivier	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES	Madame	DOUAUD	Nathalie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	EVARD	Jean-Guy	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	POULAIN	Damien	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	BESSEAU	Annie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	PUCCEL	Isabelle	députée du tribunal judiciaire
SAINT-LEGER-LES-VIGNES	Madame	BARTELOU	Blandine	députée de l'administration
	Madame	GUILLEUME	Danièle	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	JACQUET	Christian	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	DARDOISE	Jacques	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	DESCHAMPS	Mickaël	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
SAINT-LUMINE-DE-CLISSON	Monsieur	SEJOURNE	Nicolas	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	RIVIERE	Marie-Françoise	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	LEBOEUF veuve LECLAIR	Gisèle	députée du tribunal judiciaire
	Madame	GIRY épouse LEGER	Sylvie	députée de l'administration
	SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS	Monsieur	GUERIN	Frédéric
Madame		BRIZARD	Sandrine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
Madame		DOUAUD	Philippe	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
Monsieur		BARREAU	Bruno	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
Madame		PAPILLON	Bernardette	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
SAINT-LYPHARD	Monsieur	AMBROSINI	Nicolas	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GOURET	Raphael	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	ALNO BERNIER	Christian	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BERNIER	Dominique	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	MAHE	Bruno	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
SAINT-MALO-DE-GUERSAC	Monsieur	LE PEUTREC	Louis	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	PINSON	Marc	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	MEIGNEN	Lydia	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	VINCE	Yvon	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	HALGAND	Philippe	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
SAINT-MARS-DE-COUTAIS	Monsieur	LAMBERT	BRUNO	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	ANGOT	NICOLAS	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	GIRAUDINEAU	CORALIE	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	ORDUREAU	OLIVIER	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	NOVELLO	CHARLOTTE	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
SAINT-MARS-DU-DESERT	Monsieur	DESMOUCEAUX	QUENTIN	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	MARILLAUD	EMMANUELLE	Conseillère municipale suppléante appartenant à la deuxième liste
	Madame	MORIEL RETIERE	Annabelle	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	ALEXANDRE	Maryline	députée de l'administration
	Madame	DREAN	Louise	députée du tribunal judiciaire
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	Monsieur	REPESSE	Dominique	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	JOUNY	Christine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	LEHOURS	Sophie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	MELLERIN	Bernadette	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	BARRÉ	Denis	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
SAINT-MOLF	Madame	BERNARD DE COURVILLE	Thérèse	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LEGAL	Thierry	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	PERENNES	Alain	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	DEHAIS	Dominique	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	CARDINE	Véronique	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	LACELLE	Jean-Christophe	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BLOUDEL (DECOBERT)	Anne	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	TROUQUENET (DEFOY)	Fabienne	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BURBAN	Guillaume	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	FAILLER	Mathieu	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	Madame	BOUTET-CAILLE	Virginie	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	FENECH	Magali	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	TRICHET (TRICHET-ALLAIRE)	Sarah	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	REBIHA	Hanane	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Madame	BENIZE (THUAL)	Gaëlle	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
SAINT-PERE-EN-RETZ	Madame	LEMAIRE	Anne-Marie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	GRIMAUD	Sylvie	députée de l'administration
	Monsieur	BRETSCHE	Paul	député du tribunal judiciaire
	Monsieur	AUGER	Sébastien	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	PENARD	Laurence	députée de l'administration
SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU	Monsieur	BICHON	Raymond	député du tribunal judiciaire
	Monsieur	CHESNEY	Michelle	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GUEDIC	Gilles	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	NEVEU	Véronique	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	PICCONE	Erwan	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE	Monsieur	DOUAUD	Xavier	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	MORILLON	Régine	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LAROCHE	Thibault	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MABIT	Fabrice	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	RIBEROLLE	Caroline	Conseillère municipale suppléante appartenant à la deuxième liste
SAINT-VIAUD	Monsieur	TABOURET	Stéphane	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Madame	CHEVALIER	Marie-Odile	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	SALAUIN	André	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LE GENDRE	Philippe	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	SOULLARD	Pascal	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
SAINT-VINCENT-DES-LANDES	Madame	RAULAIS	Corine	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BONNET	Michelle	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GUILLET	Jean-Yves	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	GUGAST	Christelle	Conseillère municipale suppléante appartenant à la deuxième liste
	Madame	LE MENTEC-TRICAUD	Christine	Conseillère municipale appartenant à la troisième liste
SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET	Monsieur	CAILLAUD	Michel	Conseiller municipal suppléant appartenant à la troisième liste
	Madame	de FOUCHER	Béatrice	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	OLIVIER	Michel	député de l'administration
	Monsieur	OLIVIER	Yohann	député du tribunal judiciaire
	Madame	RAYNARD	Ginette	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE	Madame	BOUCHET	Isabelle	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	CHANTEREAU	Jean-Yves	député de l'administration
	Madame	VISSET	Véronique	députée suppléante de l'administration
	Madame	GIRO	Christelle	députée du tribunal judiciaire
	Monsieur	RIVAUD	Romain	député suppléant du tribunal judiciaire
SAINT-ETIENNE-SUR-LOIRE	Monsieur	HAVARD	Edouard	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GUIHO	David	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	ROBIN (née MARTIN)	Odile	députée de l'administration
	Monsieur	DEVAUTOUR	Didier	député du tribunal judiciaire
	SAINT-ETIENNE-SUR-LOIRE	Monsieur	DENIEL	Arnaud
Monsieur		DANIEL	Laurent	conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
Madame		MORTIER	Clémence	conseillère municipale suppléant appartenant à la liste majoritaire
Monsieur		SALVAIRE	Lionel	conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées
De la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Loire-Atlantique**

(articles L. 19 et R. 7 du code électoral)

COMMUNES	CIVILITE	NOM	PRENOM	Qualité
SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE	Madame	CHARPENTIER	Laure	conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	FOUSSARD	Julien	conseillère municipale suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	ABKOU	Meriem	conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	BRASSELET	Philippe	conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
SAINTE-PAZANNE	Madame	NICOLAS	Isabelle	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	L'HELGOUALCH	Catherine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	QUILLET	Olivier	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	FRADIN	Guy-Luc	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE	Madame	MERCERON	Fabienne	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	PROVOST	Jean-Pierre	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	DRENO	Blandine	députée de l'administration
	Monsieur	JOUIN	Daniel	député suppléant de l'administration
SAUTRON	Monsieur	GUICHARD	Jean-Claude	député du tribunal judiciaire
	Madame	OLLIVIER	Marie-Dominique	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MENETRIER	Jacques	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	ARNETTE	Aurore	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	EVEN	Fabrice	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	LAUNAY	Marie-France	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	DAUBRÉE	Isabelle	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Madame	DERVOET	Juliette	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GODARD	Francis	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	ROCHE	René	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
SAVENAY	Monsieur	NOTTE	René	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	DESWARTÉ	Christophe	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	MAILLARD	Solange	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	RIVIERE	Georges-Henri	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	RIBAUCCOURT	Catherine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	LEBASTARD	Agnès	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	TATARD	Janick	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
SEVERAC	Monsieur	PILORGE	Frédéric	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Madame	HALLIEN-LANIO	Stéphanie	Conseillère municipale appartenant à la troisième liste
	Monsieur	RICHE	François	Conseillère municipale suppléante appartenant à la troisième liste
	Madame	BOUGOUIN	Fabienne	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
SION-LES-MINES	Madame	LEROY	Michèle	députée de l'administration
	Monsieur	ROUX	Daniel	député du tribunal judiciaire
	Monsieur	PENNEGAT	Hervé	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	SCHNICER-LEMAITRE	Corinne	députée de l'administration
SOUDAN	Madame	BREMOND	Marie-Jeanne	députée du tribunal judiciaire
	Madame	CHALUVIN née LORANT	Thérèse	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	VENISSEAU née PILARD	Jacqueline	députée de l'administration
SOULVACHE	Monsieur	BUCQUET	Pierre	député du tribunal judiciaire
	Monsieur	LE DERFF	Didier	député de l'administration
	Monsieur	LA PIERRE	Jean-Baptiste	député du tribunal judiciaire
SUCE-SUR-ERDRE	Monsieur	HALLEUX	Gaëtan	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	HEDOUIN	Jean-Pierre	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	MEGRET	Céline	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	DUPONT	Anne	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
TEILLE	Madame	GAILLARD	Anne-Marie	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	SOULARD	Delphine	Conseillère municipale appartenant à la troisième liste
	Monsieur	KADDAR	Said	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	ROYNE	Fabienne	députée de l'administration
THOUARE-SUR-LOIRE	Madame	DUREAU	Sylvie	députée du tribunal judiciaire
	Monsieur	LAUR	Michel	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	LE FALHER	Odile	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	MPAKA	Emilie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	DEROUIN	Jean-Luc	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	GROUSSEAU	Isabelle	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	JEMET	Luc	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
TOUVOIS	Madame	DELAUNAY	Liseby	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	CHARPENTIER	Jean-Marc	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MERCIER	Jérôme	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Madame	HEURTIN	Cécile	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
TRANS-SUR-ERDRE	Monsieur	CHARRIAU	Anthony	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	CHARLES	Alain	député du tribunal judiciaire
	Madame	GUILLONNEAU née MOREAU	Marie-Thérèse	députée de l'administration
	Monsieur	JAUSEAU	Bertrand	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
TREFFIEUX	Madame	LECCORTE	Bénédictine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	LOEMBA	Mathilde	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	RICHL	Anne-Cécile	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	SQUELARD	Philip	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste
	Madame	FORT-SEGURA	Émilie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
TREILLERES	Monsieur	DELAUNAY	Hubert	député de l'administration
	Monsieur	DOULIN	Jean-Claude	député du tribunal judiciaire
	Monsieur	SALAU	Jean-Claude	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	ROBERT	Valérie	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LERAT	Yvon	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MENDES	Mickaël	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MOULINAS	Augustin	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
TRIGNAC	Monsieur	BLANCHARD	Alain	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	BOULZENNEC	Gwenn	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Madame	BAHIRAJE	Soumaya	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	RENOUX	Emmanuel	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Madame	RENAUDEAU	Catherine	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	LECOM	Jean-Pierre	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BEAUVAIS	Yannick	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
VAIR-SUR-LOIRE	Monsieur	DIALLO	Thierno	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	PELON	David	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	CONANEC	Michel	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste
	Madame	CATELIN	Martine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
VALLET	Monsieur	PETIT	Hubert	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MEREL	Didier	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	COUILLEAULT	Liliane	Conseillère Municipale suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	GRANGÉ	Christophe	Conseiller Municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BODINIER	Murielle	Conseillère Municipale suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	BLIN	Marie-Christine	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	ALLIZON	Baudouin	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	VIVIS	Mathieu	Conseiller Municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	HIVERT	Christophe	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Madame	BRICHON	Béatrice	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
VALLONS-DE-L'ERDRE	Monsieur	BOITEAU	Jean	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	HECQ	Sylvie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	CHOTARD	Bertrand	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	ROMAIN	Bruno	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste
VAY	Madame	RICHARD	Marie-Danielle	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	PETTEAU	Jacqueline	députée du tribunal judiciaire
	Madame	BRILLET	Marie-Madeleine	députée de l'administration
VIEILLEVIGNE	Madame	GUÉMÉNÉ	Stéphanie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	BLANDIN	Jean	député de l'administration
	Monsieur	VERGER	Joël	député du tribunal judiciaire
	Madame	LEBLE	Céline	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
VERTOU	Monsieur	GADOLLET	Luc	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	VAN CAEMERBEKE	Nicolas	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	PARAGOT	Stéphane	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	FALCHUN	Elsa	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Madame	SOMNOLET	Christine	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	COAT-PROU	Delphine	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	LECHEVALLIER	Yvan	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	Monsieur	ROBERT	Jessy	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste
	Monsieur	DOUAISS	Gildas	Conseiller municipal suppléant appartenant à la troisième liste
	Madame	PACE	Sophie	conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LESCASSE	Julien	conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Madame	VERDIE	Myriam	conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	LEBRÉTON	André	conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	Madame	LANGLOIS	Marie-Reine	conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	CAMPELO	Joaquim	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	ROBC	Pierre	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	COLAS	Alain	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	ROLLAND	Guillaume	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	CHALUVET	Céline	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	POTIRON-WEINGAERTNER	Isabelle	Conseillère municipale appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	PEROCHEAU	Hubert	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
Madame	JAMES	Emmanuelle	Conseillère municipale suppléante appartenant à la deuxième liste	

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées
De la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Loire-Atlantique**
(articles L. 19 et R. 7 du code électoral)

COMMUNES	CIVILITE	NOM	PRENOM	Qualité
VILLENEUVE-EN-RETZ	Madame	MAHE	Guylaine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	PRAUD	Martine	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	LECUYER	Carole	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	FOUCAULT	Carlos	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Madame	PICOT-TESSIER	Valérie	Conseillère municipale suppléante appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	ORY	Stéphane	Conseiller municipal suppléant appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	DURRENS	Alain	Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste
	Madame	HOUJAS	Delphine	Conseiller municipal suppléant appartenant à la deuxième liste
	Monsieur	JOUANNO	Robert	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste
	Monsieur	THABARD	Michel	Conseiller municipal suppléant appartenant à la troisième liste
VILLEPOT	Madame	NORGEOT	Maïté	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	LUETTE	Marie-Claude	députée de l'administration
	Monsieur	ADAM	Jean-Pierre	député du tribunal judiciaire
VUE	Madame	CHAUVET	Annie	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Madame	GARNIER	Laurence	Conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	VITET	Patrick	Conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire
	Monsieur	MAZZOBEL	Jean-Pierre	Conseiller municipal appartenant à la seconde liste
	Monsieur	BERTIN	René	Conseiller municipal appartenant à la seconde liste



**Arrêté portant désignation de Mme Valérie AZIANI, directrice du secrétariat général
commun départemental de la Loire-Atlantique par intérim**

LE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république ;
- VU** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;
- VU** le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- VU** le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret du 27 mai 2020 nommant M. Pascal OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique;
- VU** la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;
- VU** la circulaire n° 6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre, relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfectures et aux directions départementales interministérielles ;

- VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun à la préfecture et aux directions départementales interministérielles de la Loire-Atlantique ;
- VU** la décision préfectorale du 8 mars 2021 portant affectation de Madame Valérie AZIANI au secrétariat général commun de la Loire-Atlantique sur le poste de directrice adjointe ;
- CONSIDERANT** la prise de poste de Monsieur Patrice BERTAUD, dans les fonctions d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales à compter du 18 décembre 2023 ;
- CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer l'intérim de la fonction de directeur du secrétariat général commun de la Loire-Atlantique à compter du 18 décembre 2023 jusqu'à la prise de fonction effective de son prochain titulaire ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et des directeurs des directions départementales interministérielles concernés ;

ARRÊTE

Article 1er : L'intérim du directeur du secrétariat général commun de la Loire-Atlantique sera assuré, jusqu'à la prise de fonction effective du nouveau titulaire du poste, par Madame Valérie AZIANI, directrice adjointe départementale du secrétariat général commun de la Loire-Atlantique.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et la directrice du secrétariat général commun de la Loire-Atlantique par intérim sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 14 DEC. 2023

LE PREFET

Fabrice RIGONNET-ROZE

**ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL n°35-2023-12-08-00003
du 8 décembre 2023
portant rectification de l'arrêté interpréfectoral
n°35-2023-11-06-00003 du 6 novembre 2023
portant constitution de la communauté d'agglomération « REDON Agglomération »**

**Le préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

**Le préfet de la région Pays de la Loire
Préfet de la Loire-Atlantique**

Le préfet du Morbihan

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L.5210-1 et suivants ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°35-2023-11-06-00003 du 6 novembre 2023 portant constitution de la communauté d'agglomération « REDON Agglomération » ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération « REDON Agglomération » du 26 juin 2023 approuvant notamment la nouvelle rédaction des statuts modifiant l'organisation des articles ;

Considérant que l'arrêté du 6 novembre 2023 susvisé est entaché d'une erreur matérielle en ce qui concerne l'article 2 relatif au périmètre ;

Sur proposition de Messieurs les secrétaires généraux des préfetures d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan ;

ARRÊTENT


ARTICLE 1 : À l'article 2 de l'arrêté du 6 novembre 2023 susvisé, la commune de Plessé est ajoutée aux communes du département de Loire-Atlantique.

ARTICLE 2 : Les statuts de la communauté d'agglomération « REDON Agglomération » ainsi modifiés sont annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les secrétaires généraux des préfectures d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan, les sous-préfets de Châteaubriant-Ancenis et de Redon, le président de la communauté d'agglomération « REDON Agglomération », les maires des communes adhérentes et les directeurs régionaux des finances publiques de Bretagne et des Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan.

Rennes, le 8 décembre 2023

Pour le préfet d'Ille-et-Vilaine
et par délégation,
Le secrétaire général,



Pierre LARREY

Nantes, le 8 décembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Pascal OTHÉGUY

Vannes, le 8 décembre 2023

Pour le préfet du Morbihan
et par délégation,
Le secrétaire général,



Stéphane ARLÉGAND

ANNEXE
à l'arrêté interpréfectoral n°35-2023-12-08-00003
du 8 décembre 2023
portant rectification de l'arrêté interpréfectoral
n°35-2023-11-06-00003 du 6 novembre 2023
portant constitution de la communauté d'agglomération « REDON Agglomération »

STATUTS
de la communauté d'agglomération « REDON Agglomération »

Article 1 – DÉNOMINATION

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes du Pays de Redon est transformée en communauté d'agglomération.

Elle prend la dénomination de « REDON Agglomération ».

Article 2 – PÉRIMÈTRE

Le périmètre de la communauté d'agglomération est :

Communes du département d'Ille-et-Vilaine :

- BAINS-SUR-OUST
- LA-CHAPELLE-DE-BRAIN
- LIEURON
- REDON
- SAINTE-MARIE
- SAINT-JUST
- BRUC-SUR-AFF
- LANGON
- PIPRIAC
- RENAC
- SAINT-GANTON
- SIXT-SUR-AFF

Communes du département de Loire-Atlantique :

- AVESSAC
- FEGRÉAC
- MASSÉRAC
- PLESSÉ
- CONQUEREUIL
- GUÉMÉNÉ-PENFAO
- PIERRIC
- SAINT-NICOLAS-DE-REDON

Communes du département du Morbihan :

- ALLAIRE
- LES FOUGERÊTS
- RIEUX
- SAINT-JACUT-LES-PINS
- SAINT-PERREUX
- THÉHILLAC
- BÉGANNE
- PEILLAC
- SAINT-GORGON
- SAINT-JEAN-LA-POTERIE
- SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Article 3 – DURÉE

La communauté d'agglomération est instituée pour une durée illimitée.

Article 4 – SIÈGE SOCIAL

Le siège de la communauté d'agglomération « REDON Agglomération » est fixé à REDON, 3 rue Charles Sillard.

Article 5 – COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Selon l'arrêté interpréfectoral du 28 octobre 2019 susvisé :

COMMUNES	Nombre de conseillers communautaires titulaires	Nombre de conseillers communautaires suppléants
REDON	7	
GUÉMENÉ-PENFAO	4	
PLESSÉ	4	
ALLAIRE	3	
BAINS-SUR-OUST	3	
PIPRIAC	3	
RIEUX	3	
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	3	
AVESSAC	2	
BÉGANNE	2	
FÉGRÉAC	2	
LANGON	2	
PEILLAC	2	
SAINT-JACUT-LES-PINS	2	
SAINT-JEAN-LA-POTERIE	2	
SAINTE-MARIE	2	
SIXT-SUR-AFF	2	
SAINT-VINCENT-SUR-OUST	2	
BRUC- SUR-AFF	1	1
CONQUEREUIL	1	1
LA CHAPELLE-DE-BRAIN	1	1
LES FOUGERÊTS	1	1
LIEURON	1	1
MASSÉRAC	1	1
PIERRIC	1	1
RENAC	1	1
SAINT-GANTON	1	1
SAINT-GORGON	1	1
SAINT-JUST	1	1
SAINT-PERREUX	1	1
THÉHILLAC	1	1
TOTAL	63	13

Article 6 – COMPÉTENCES

1. COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1-1 En matière de développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du code général des collectivités territoriales ;
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités (*industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques portuaires ou aéroportuaire*) ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.111-4 avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre .

1-2 En matière d'aménagement de l'espace communautaire

- Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- Schéma de cohérence territoriale et schémas de secteur ;
- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du code l'urbanisme ;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

1-3 En matière d'équilibre social de l'habitat

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

1-4 En matière de politique de la ville

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

1-5 GEMAPI

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

1-6 En matière d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

1-7 Déchets ménagers et assimilés

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

1-8 Eau potable et assainissement

- Eau potable ;
- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du CGCT ;
- Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1 du CGCT.

2. COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

2-1 Voirie

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

2-2 Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

2-3 Action sociale d'intérêt communautaire

2-4 Action économique notamment en matière d'immobilier d'entreprise

- Création, réalisation et gestion de bâtiments à vocation économique tels que : usines relais, entrepôts, sites logistiques ou autres constructions à caractère professionnel...
- Participation à toute opération contribuant à favoriser la création ou la reprise d'entreprises ou d'établissements à vocation économique.
- Participation à la création et à la gestion de tout hébergement permettant de faciliter des « parcours résidentiels » à vocation économique (incubateur, pépinière, atelier-relais, hôtel d'entreprises etc.) et mise en œuvre de toute condition de gestion patrimoniale en rapport ; soutien à des projets locaux contribuant à ces objectifs.
- Possibilité d'initiation, de soutien ou de développement de projets d'innovation, de recherche-développement et de formation qui contribueraient à renforcer ou à développer l'économie locale et l'emploi.

2-5 Action économique en matière d'emploi et d'insertion

La communauté d'agglomération « REDON Agglomération » n'exerce pas de compétence générale pour ce qui concerne l'emploi et l'insertion ; cependant, dans une perspective d'insertion par l'activité économique elle peut intervenir sur les points suivants :

- Soutien et gestion des chantiers d'insertion à vocation économique et soutien des associations et entreprises d'insertion.
Sont exclus les chantiers signalés par la (les) commune (s) concernée (s) dont les prestations ou les productions sont, en raison de leur objet ou de leur nature, destinées aux seuls bénéficiaires de la commune de résidence et ne présentent donc pas d'intérêt communautaire ;
- Gestion de la Maison de l'Emploi de Guémené-Penfao,
- Soutien au Point Accueil Emploi de Pipriac.

2-6 Santé

2-6-1 Promotion de la santé

Animation territoriale de santé pour la prévention et la promotion de la santé :

Conclusion d'un contrat local de santé avec les Agences Régionales de Santé de Bretagne et Pays de la Loire pour la mise en œuvre du projet régional de santé, dans les conditions prévues à l'article L. 1434-10 du code de la santé publique.

2-6-2 Pôles pluridisciplinaires de santé et maisons de santé communautaires

Construction, rénovation, modernisation et extension des pôles pluridisciplinaires de santé et maisons de santé suivants :

- La maison de santé de Guémené-Penfao
- La maison de santé de Pipriac
- La maison de santé de Sixt-sur-Aff

2-7 Tourisme

- Élaboration et mise en œuvre du schéma de développement touristique ;
- Réalisation et gestion d'équipements touristiques communautaires :
 - Maison Mégalithes & Landes : espace muséographique et accueil ;
 - Repaire des Aventuriers : flotte de bateaux électriques et vélos nautiques.

2-8 Culture

- Élaboration et mise en œuvre du projet culturel de territoire ;
- Dans ce cadre, soutien à l'animation culturelle du territoire communautaire par le versement de subventions aux associations y contribuant.

2-9 Activités sportives

Développement des activités de plein air et de pleine nature liées à la natation, au nautisme non motorisé et à l'escalade.

À ce titre, soutien financier aux associations de sports de plein-air et de pleine nature liées à la natation, au nautisme non motorisé et à l'escalade, pour le développement de l'apprentissage par les plus jeunes, de la pratique sportive et de la pratique de la compétition.

2-10 Aéroport

Gestion de l'aéroport de Redon implanté sur les communes de Bains-sur-Oust et Sainte-Marie.

2-11 Protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

En dehors des actions relevant de la compétence obligatoire GEMAPI, correspondant aux missions énumérées aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement, la communauté d'agglomération est compétente pour les missions suivantes, correspondant aux 6°, 11° et 12° de ce même article :

- La lutte contre la pollution :

Contribuer à la lutte contre les pollutions, sans se substituer aux responsabilités des émetteurs, par des actions notamment :

- de sensibilisation et de conseils,
- de lutte contre la diffusion de la pollution par le ruissellement des eaux en favorisant la reconstitution du bocage.

- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, notamment en procédant à des évaluations intervenant après la réalisation de travaux sur les milieux aquatiques.

- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

- Gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique.

2-12 Valorisation des plans d'eau, rivières et milieux aquatiques

Outre les missions relevant de la compétence GEMAPI d'une part et de la compétence facultative en matière de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques d'autre part, la communauté d'agglomération pourra intervenir directement, en tant que maître d'ouvrage, après accord des autorités compétentes et concertation avec les communes concernées afin de réaliser le long des rivières, cours d'eau et plans d'eau de son périmètre, des travaux d'aménagement ou d'installations favorisant le développement des activités sportives aquatiques de « Pleine Nature », ou favorisant les actions touristiques ou de loisirs, respectueuses de l'environnement et, plus particulièrement, des milieux aquatiques.

2-13 Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

Élaboration et mise en œuvre du PCAET prévu à l'article L.229-26 du code de l'environnement.

2-14 Aménagement numérique du territoire

En application de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales, la communauté d'agglomération « REDON Agglomération » est compétente pour travailler à l'équipement numérique Très Haut Débit de son territoire.

Il s'agit pour la communauté d'agglomération « REDON Agglomération » de :

- compléter l'initiative privée et optimiser la complémentarité pour maîtriser les coûts ;
- s'inscrire dans le SCORAN Bretagne et les schémas d'aménagement numériques adoptés par les départements d'Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique ;
- créer un réseau pérenne d'infrastructures en capacité de supporter tous les services et innovations numériques.

La communauté d'agglomération « REDON Agglomération » s'inscrit dans une organisation fédérée par ses

partenaires institutionnels qui se sont vu confier le développement et la structuration des projets d'aménagement numérique sur son territoire :

- Sur la région administrative Bretagne du territoire de la communauté d'agglomération « REDON Agglomération », le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a été désigné pour assurer la gouvernance du projet. Sa mission est désormais, d'une part de coordonner et d'animer, au titre de sa compétence générale obligatoire, le projet breton, et d'autre part d'assurer, au titre de sa compétence « à la carte », le déploiement du réseau, son exploitation et d'en organiser la commercialisation
- Le département de Loire-Atlantique a par ailleurs créé la régie Loire-Atlantique Numérique, qui s'est vu confier les missions suivantes : la création, la mise à disposition, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques FttH et FttE (fibre optique pour les particuliers et fibre optique pour les entreprises).

La compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques (article L.1425-1 du CGCT) concerne les réseaux ouverts au public au sens de l'article L.32 du code des postes et communications électroniques et recouvre donc des activités liées à la fourniture au public de services de communications électroniques ou de services de communications au public par voie électronique.

Cette compétence relative aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L.1425-1 du CGCT inclut notamment les activités suivantes :

- l'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L. 32 du Code des postes et communications électroniques ;
- l'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants ;
- la mise à disposition de telles infrastructures (ou réseaux) à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ;
- l'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques ;
- la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux, après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L.1425-1 du CGCT » ;

Cette compétence ne concerne pas, en particulier :

- les actions engagées pour les besoins propres de la collectivité, qu'il s'agisse de services (exemple : accès Internet d'une mairie) ou de réseaux ;
- la pose d'infrastructures passives (fourreaux, câbles) liées à la réalisation de travaux de réseaux d'électricité (L.2224-36 du CGCT), d'eau potable ou d'assainissement (L.2224-11-6 du CGCT).

2-15 Réserves foncières

Constitution de réserves foncières en vue de l'aménagement des zones d'activités ou pour tout autre projet communautaire.

2-16 Recherche et enseignement supérieur

- définition et animation d'un schéma directeur recherche et enseignement supérieur ;
- actions et financements liés au développement de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur sur le territoire ;
- actions et financements liés à l'implantation et au développement d'établissements de recherche, d'innovation et d'enseignement supérieur sur le territoire ;
- participation à la gouvernance d'établissements de recherche, d'innovation et d'enseignement supérieur.

2-17 Interventions diverses

La communauté d'agglomération « REDON agglomération » n'a pas vocation à financer par des subventions de fonctionnement les associations, organismes ou établissements intervenant sur son territoire.

Elle peut cependant, sur décision du conseil communautaire, subventionner des équipements, des associations de pays ou soutenir des actions en lien avec ses compétences et ses objectifs.

Elle peut en outre apporter sa caution pour des emprunts en faveur d'associations, organismes ou établissements dont l'activité est en lien direct avec les compétences de la communauté.

Article 7 – RESSOURCES ET SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

Les ressources de la communauté d'agglomération « REDON Agglomération » sont celles prévues et organisées par la loi ou le règlement, ainsi que celles qui résulteraient de la gestion de son domaine et de ses équipements.

La communauté d'agglomération « REDON Agglomération » met en place une politique de solidarité communautaire appuyée sur les attributions de compensation, mais également sur une enveloppe complémentaire qu'elle décide annuellement d'allouer aux communes dans le cadre de la solidarité territoriale.

Le conseil communautaire fixe le montant de cette enveloppe et sa répartition selon des critères qu'il détermine annuellement.

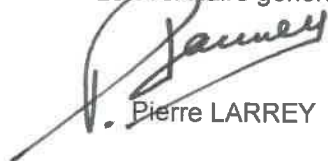
Il prend en compte les attributions de péréquation, notamment le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), ainsi que le fonds de concours en investissement et le fonds de concours en fonctionnement.

Article 8 – RECEVEUR

La communauté d'agglomération « REDON Agglomération » a, pour receveur, le service de gestion comptable de Redon.

Rennes, le 8 décembre 2023

Pour le préfet d'Ille-et-Vilaine
et par délégation,
Le secrétaire général,


Pierre LARREY

Nantes, le 8 décembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal OTHÉGUY

Vannes, le 8 décembre 2023

Pour le préfet du Morbihan
et par délégation,
Le secrétaire général,


Stéphane JARLÉGAND

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site <https://www.telerecours.fr>. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai du recours contentieux, un recours gracieux auprès de mes services. Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la notification de ma réponse ou de la décision implicite de rejet née, à l'expiration d'un délai de deux mois, du silence gardé sur ce recours gracieux.